



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail-Justice-Solidarité



MINISTÈRE DU BUDGET

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES-DGD

REVUE DES DOUANES

N° 09

Édition 2024



Journée Internationale des Douanes :
« Accompagner la nouvelle
génération... ».

25



Participation de la douane aux activités
civilo-militaires : L'assainissement de la ville
de Conakry pendant le semaine du soldat
le dimanche 29 octobre 2023.

38



Tournée de M. le Ministre du
Budget dans la région douanière
de Kankan.

41



+224 663 77 00 77 / 663 99 00 99 douane.guinee@dgd.gov.gn www.dgd.gov.gn

Guinée



📍 Quartier Almamy - Commune de Kaloum
BP : 580 - Conakry-République de Guinée

☎ +224 663 77 00 77 / 663 99 00 99

✉ douane.guinee@dgd.gov.gn

🌐 www.dgd.gov.gn

📱 #DouanesGuinee GN

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Général de brigade **Moussa CAMARA**,
Directeur général des Douanes, Inspecteur des
Douanes, Grand Officier de l'Ordre National
du Mérite guinéen.

COORDINATEUR ÉDITORIAL

Colonel **Macky Agreby DIALLO**
Directeur général adjoint des Douanes,
Inspecteur des Douanes

RÉDACTEUR EN CHEF

Colonel **Kaba 1 CAMARA**
Chef du Service Communication et Relations
Publiques, Inspecteur des Douanes

COORDINATRICE MARKETING

Lieutenant/Colonel **Aïssatou Yéro BAH**
Directrice régionale adjointe Conakry Port,
Inspectrice des Douanes

EQUIPE DE RÉDACTION

- Colonel **Kaba 1 CAMARA**
- M. **Ibrahima SIDIBÉ**
- Mme. **Adama KONATÉ**
- M. **Aboubacar Sidiki SIDIBÉ**

ÉQUIPE D'ASSISTANTS TECHNIQUES

- Lieutenant/Colonel **Aïssatou Yéro BAH**
- Commandant **Alaoudine BARRY**
- Commandant **Mariama Kolon DIALLO**
- M. **Ibrahima Alsény DIALLO**
- M. **Alhassane BARRY**

INFOGRAPHIE & IMPRESSION

- **BOGOLAN** - Communication Visuelle & Print

PHOTOGRAPHES

M. **Mohamed Boké DIALLO**
M. **Laye Djely DIAKITÉ**

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Mot du Directeur général des douanes.....4-5

PRÉSENTATION SOMMAIRE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

- Historique.....12
- Missions.....12
- Organisation.....13
- Moyens d'action.....13
- Vision.....16
- Devise/Valeurs.....16
- Outils de gestion (GAR).....16

FOCUS SUR L'ACTUELLE ÉQUIPE DE MANAGEMENT

- Le Cabinet du Directeur général.....17
- Les Chefs des services d'appui et services rattachés.....18
- Les Directeurs techniques.....19
- Les Directeurs régionaux.....20

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DOUANIERS DE L'AN 2023

- Tournée de M. le DG des Douanes à l'intérieur du pays.....21
- Réunion annuelle des Douanes.....
- Journée internationale des Douanes.....
- Prestation de serment des cadres de la DGD.....
- Célébration de la journée internationale du 08 mars.....
- Célébration du 02 octobre.....
- Célébration du 1er Novembre.....
- Le 3ème Conseil de la DGD élargi aux Directeurs provinciaux.....
- Tournée de M. le Ministre du Budget dans la région douanière de kankan.....

COOPÉRATION

- 29ème conférence des DGD de la région OMD - AOC.....
- 141 et 142ème sessions du Conseil de l'OMD.....
- Signature du protocole SIGMAT.....

PARTENARIAT

- Douane – secteur privé.....
- Douane – FDS et autres services publics.....
- Douane – institutions internationales.....

BILAN 2023

- Recettes.....
- Lutte contre la fraude commerciale.....
- Renforcement des capacités du personnel.....
- Equipements et infrastructures.....
- Réformes et modernisation.....

QUELQUES THÈMES D'ACTUALITÉ

- Prévention et lutte contre les risques de fraudes liés au commerce électronique.....
- Défis de la gestion des ressources humaines en douane.....
- Fonctions et dynamisme de la fiscalité de porte.....
- Sécurisation des marchandises en transit.....
- Les technologies de rupture.....

INTERVIEW DE QUELQUES CHEFS D'UNITÉ

- Le Directeur de la législation sur l'AFE.....
- Le Directeur de la Surveillance douanière (DSD) sur les saisies.....
- Le Directeur régional de Conakry centre sur l'entrepôt.....
- Le Chef du Bureau Conakry port sur les particularités de son bureau...
- Le Chef du Bureau de douane de Dapilon sur le dédouanement de la bauxite.....
- Le Chef du Bureau des sociétés minières sur le dédouanement de l'or et du diamant.....

DOSSIER SPÉCIAL

Explosion du dépôt central des hydrocarbures de Conakry

ZOOM SUR QUELQUES ENTREPRISES PARTENAIRES

- Groupe SONOCO • TOPAZ • CONAKRY TERMINAL • GLOBAL ACCES • SMD • CCIAG
- TAFAGUI • TRANSCO • ASKIA TRANSIT • SOGUIFRET • CGC • UNOG • GUCEG

Éditorial

**Chers Collègues,
Chers Partenaires,
Chers Lecteurs,
Mesdames et Messieurs,**

Je commencerai cette année mon propos par rendre grâce à Allah, créateur de l'univers, qui nous accorde cette nouvelle année dans le bonheur. Ce bonheur qui se résume en bonne santé, en paix dans le pays, en stabilité économique et le cheminement vers l'atteinte de l'idéal politique....

Voilà encore une occasion de tirer les leçons de nos acquis et de nos échecs, puis de se projeter à travers un plan d'actions futures à réaliser pour le nouvel an.

En effet, l'année 2023 qui s'achève a été celle de la concrétisation de beaucoup de projets.

Sur le plan des ressources financières, l'année 2023 nous a permis de maintenir un niveau de performance élevé, notamment la mobilisation de **9.495,042 Milliards GNF**, soit un taux de **96,33%** par rapport aux prévisions en fin Novembre et d'un taux de **88,18%** par rapport aux prévisions annuelles de **10.767,993 Milliards GNF**.

Partant de ces réalisations et tenant compte des éléments en notre disposition, notamment le volume de marchandises attendu pour décembre 2023 et le montant des droits et taxes en attente de recouvrement (reste à recouvrer – RAR), nous estimons que les prévisions seront atteintes en fin décembre.

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie et de travail des cadres et agents des douanes, des actes concrets ont été posés par le Ministère du Budget avec le soutien du Gouvernement et du **CNRD**. Nous pouvons citer, entre autres, l'acquisition d'une vingtaine de véhicules neufs tout terrain, l'avancement en grades militaires de plus de 300 cadres et agents des douanes.

Aussi, le **CNRD**, grâce à son combat noble pour la récupération des domaines et biens de l'État, a mis à la disposition des agents des douanes un immeuble de 45 appartements sur le site de l'ancienne cité douane, à la suite d'une négociation réussie qui a abouti à la signature d'un protocole entre le Groupe ADOHA et le Gouvernement.

Également, l'octroi par le Ministère de



Général de brigade Moussa CAMARA
Directeur général des Douanes, Inspecteur des Douanes,
Grand Officier de l'Ordre National du Mérite guinéen.

l'urbanisme à l'Administration des douanes d'un terrain de **3 000 m²** sur le site de Koloma, pour la construction du nouveau siège de la Direction Générale des Douanes.

Un fait historique cependant à saluer : pour la première fois, la construction d'un logement de fonction pour le Directeur Général des Douanes. Cette résidence, située dans la proche banlieue de Conakry, au quartier *la Minière*, sera mise à la disposition de tout Directeur Général des Douanes dès sa prise de fonction.

S'agissant de renforcement de capacités en termes de ressources humaines, environ 300 jeunes guinéennes et guinéens ont été recrutés, formés sur le plan militaire en leur inculquant les valeurs du patriotisme et sur le plan professionnel douanier en vue de répondre à l'attente des usagers. Il faut rappeler que le dernier recrutement de masse à la douane date de 1994 (de plus de trente 30 ans). La mise à disposition de ces jeunes recrues vient combler le vide laissé par les douaniers ayant fait valoir leurs droits à la retraite ces dernières années. Vu les nécessités de service, ces jeunes recrues sont destinés, pour les 2 à 3 premières années de leur carrière, à servir en province.

Éditorial

Aussi, pour la première fois, les trois (3) salles de formation de la Direction Générale des Douanes ont reçu, durant toute l'année, des douaniers en formation.

Dans les acquis de l'année 2023, félicitons les douanières et douaniers qui se sont illustrés par leur courage, leur professionnalisme et leur rendement en réalisant de très bons résultats. Citons entre autres **Colonel Ibrahim BAH** (alias IZI), élevé à la dignité du Commandeur de l'Ordre National du Mérite, **Lieutenant-Colonel Makéma KEITA**, **Commandant Moïse Kaman GUILAVOGUI**, **Lieutenant Mohamed KOUMBASSA** tous nommés à titre exceptionnel dans les grades supérieurs. Grâce à l'effort de ces braves soldats de l'économie, des saisies importantes de devises, de drogues et de faux médicaments ont été opérées (plus de trois (3) millions de dollars, plus de 40kg cocaïne, de 5 cargaisons de faux médicaments). Tels sont quelques résultats obtenus par la douane dans sa lutte contre la fraude.

Pour l'année nouvelle, l'espoir est permis pour la réalisation des prévisions de recettes qui nous seront assignées. Au-delà de l'atteinte des objectifs de recettes, l'année 2024 devra connaître la finalisation et la mise à disposition de nombreuses infrastructures.

De l'indépendance de notre pays à nos jours, seule la direction régionale de Labé a été construite, et cela date de plus de **20 ans**. Avec l'avènement du **CNRD, en deux (2) ans**, le Budget national de développement (**BND**) a prévu la construction de toutes les autres Directions régionales de province, notamment celles de Kankan, N'zérékoré, Boké et Kindia. D'ici la fin de l'année 2024, avec le soutien de nos autorités, ces infrastructures seront achevées, équipées et mises à la disposition des cadres et agents des douanes.

Dans le cadre de la poursuite de la digitalisation des procédures douanières, le SIGMAT sera mis en exploitation entre la Côte-d'Ivoire et la Guinée. Le contrat signé entre le Group Webb Fontaine et la Direction générale des Douanes relatif au suivi électronique des marchandises de camion en transit par balises et par étiquettes à puce des véhicules sera également opérationnel, ce qui permettra de sécuriser le régime de transit en réduisant considérablement la fraude. Toujours dans le cadre de la poursuite de la digitalisation des procédures douanières, un nouveau mode de paiement sera mis à la disposition des usagers, notamment le paiement des droits et taxes des douanes par la monnaie électronique.

En matière de lutte contre la fraude, de nouveaux équipements sont attendus : pour un départ, une vedette pour lutter contre le coulage pétrolier en mer, également des drones pour surveiller les frontières terrestres en vue de repérer et réprimer toute fraude sur lesdites frontières.

L'année 2024 sera celle de la réforme de la surveillance douanière. Des jeunes cadres formés dans les écoles des douanes de la France, du Maroc, de la Belgique et de la Chine seront placés à des postes de responsabilité au niveau des services de surveillance. Les textes régissant le fonctionnement des brigades seront amendés pour les adapter aux nouvelles réalités en matière de lutte contre la fraude.

C'est le lieu de rappeler que les différentes actions réalisées par notre administration n'ont été possibles que grâce au processus de refondation de la nation prôné par le Conseil National de Rassemblement pour le Développement (**CNRD**).

Mesdames et Messieurs, Chers Lecteurs, Chers Collègues et Chers Partenaires,

Dans cette revue, vous découvrirez les analyses de certains cadres douaniers, de même, plus de détails et de précision sur certains résultats auxquels nous sommes parvenus.

Je tiens, pour terminer, à exprimer tous mes remerciements à l'endroit des partenaires privés et publics pour leur accompagnement et leur soutien pour l'atteinte de ces résultats positifs évoqués ci-dessus.

Je voudrais également avoir une pensée pieuse à l'endroit des soldats, des collègues, des parents et des amis arrachés à notre affection au cours de l'année 2023.

Je ne saurais clore mes propos, Mesdames et Messieurs, sans réitérer mes remerciements et ma profonde gratitude à Monsieur le Président de la Transition, Chef de l'État, Président du **CNRD**, Chef Suprême des Armées, Son Excellence **Colonel Mamadi DOUMBOUYA** pour sa constante sollicitude envers l'Administration des Douanes.

Chers Lecteurs, Chers douanières et douaniers merci pour cette lecture. Bonne et heureuse année 2024.



S.E COLONEL MAMADI DOUMBOUYA
PRESIDENT DU C.N.R.D
PRESIDENT DE LA TRANSITION
CHEF DE L'ETAT
CHEF SUPREME DES ARMEES





Dr. Bernard GOUMOU
Premier Ministre de la Transition,
Chef du Gouvernement



Dr. Lanciné CONDÉ
Ministre du Budget



GÉNÉRAL DE BRIGADE MOUSSA CAMARA

Directeur général des Douanes

Inspecteur des Douanes

Grand Officier de l'Ordre National du Mérite guinéen.



COLONEL MACKY AGREBY DIALLO

Directeur général adjoint des Douanes,
Inspecteur des Douanes.

PRÉSENTATION SOMMAIRE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

HISTORIQUE

L'administration des Douanes de la Guinée indépendante a été créée par le décret **002 du 04 octobre 1958**, placée sous l'autorité du Secrétariat d'Etat chargé des Douanes et du Trésor.

Le premier Secrétaire d'Etat a été **M. BALDÉ Ousmane** et le premier Directeur national des Douanes fut **M. Ibrahima DIANÉ**, administrateur civil, de 1958 à 1964.

De sa création à nos jours, le service des Douanes a connu plusieurs mutations.



M. Ibrahima DIANÉ
Administrateur Civil - DND 1958-1964



M. BALDÉ Ousmane
Secrétaire d'Etat

MISSIONS

Le service des Douanes applique la politique du Gouvernement. À cet effet, elle accomplit trois (03) grandes missions ; à savoir : **la mission fiscale, la mission économique et la mission de protection et de concours aux autres administrations.**

LA MISSION FISCALE consiste à prélever les droits, taxes et redevances sur les marchandises à l'occasion de leur entrée ou de leur sortie du territoire national.

À travers **LA MISSION ÉCONOMIQUE**, le service des Douanes incite les investisseurs, protège l'espace économique national et communautaire ; produit, à l'attention du Gouvernement, des outils d'élaboration de la politique du commerce extérieur notamment les statistiques du commerce extérieur ainsi que la balance commerciale.

Grâce à **LA MISSION DE PROTECTION ET DE CONCOURS**, la Direction générale des Douanes s'oppose à l'entrée/rentrée ou à la sortie des marchandises prohibées pour des raisons de santé de la population, sécurité publique, questions environnementales, etc.

ORGANISATION

Placée sous l'autorité d'un Directeur général des Douanes assisté par un adjoint, la Direction générale des Douanes comprend des **services centraux** et des **services déconcentrés**.

LES SERVICES CENTRAUX sont composés du Cabinet de la DGD, de quatre (4) services d'appui, trois (3) services rattachés et cinq (5) Directions techniques. Tous sont à Conakry. Ils accomplissent des tâches d'orientation, de conception et d'encadrement douanier.

LES SERVICES DÉCONCENTRÉS sont quand à eux, composés de sept (7) Directions régionales, treize (13) Directions préfectorales, quarante (40) bureaux, trente-huit (38) brigades et postes des Douanes. Ils sont en province et sont chargés de l'exécution du service. **(Voir l'organigramme à la page suivante)**

MOYENS D'ACTION

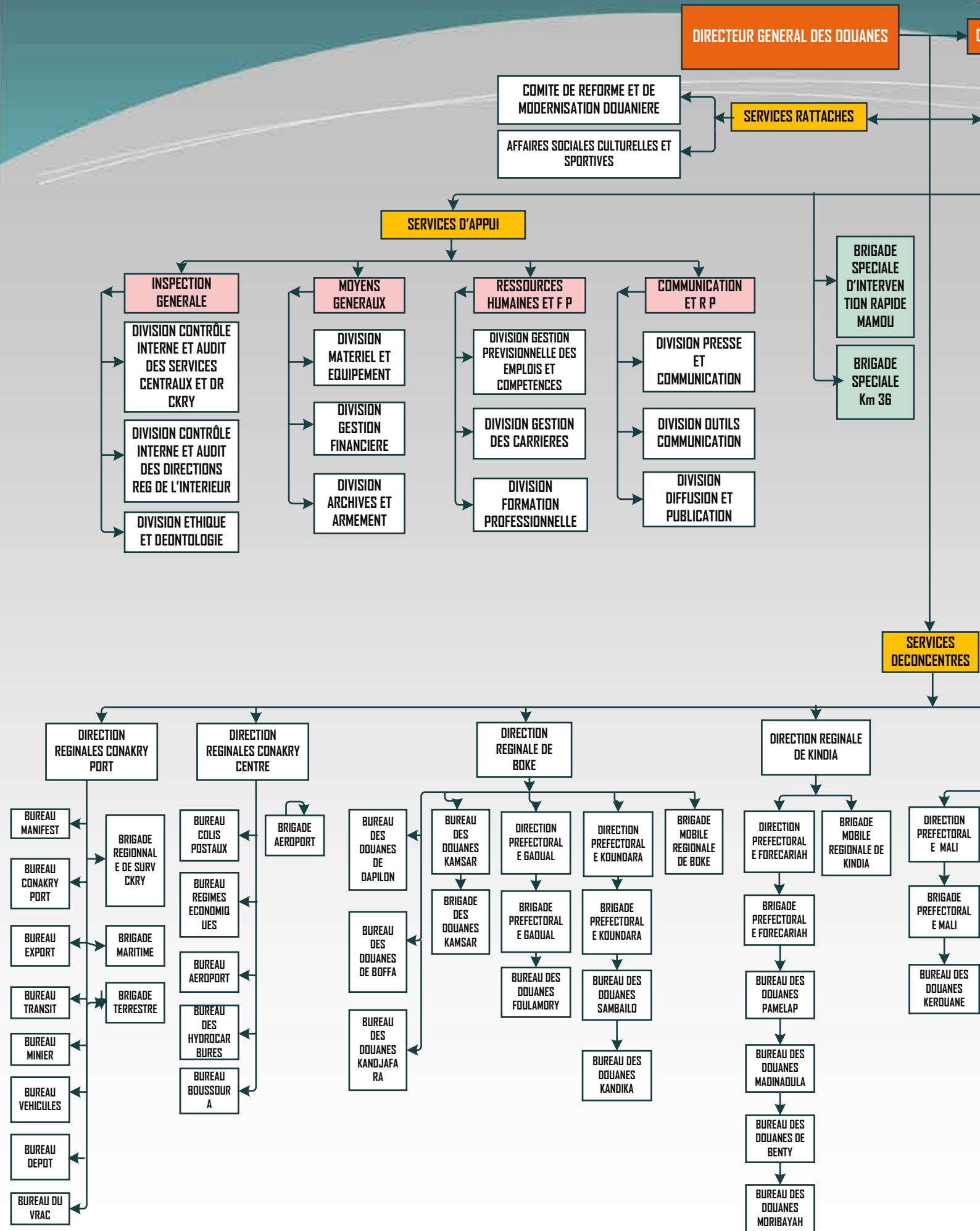
La Direction générale des Douanes accomplit ses missions grâce aux outils juridiques, moyens humains, matériels mis à sa disposition par le Gouvernement.

OUTILS JURIDIQUES

Les outils juridiques sont l'ensemble des textes qui fondent son action dans l'accomplissement de ses missions. Exemples :



ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION GENERALE

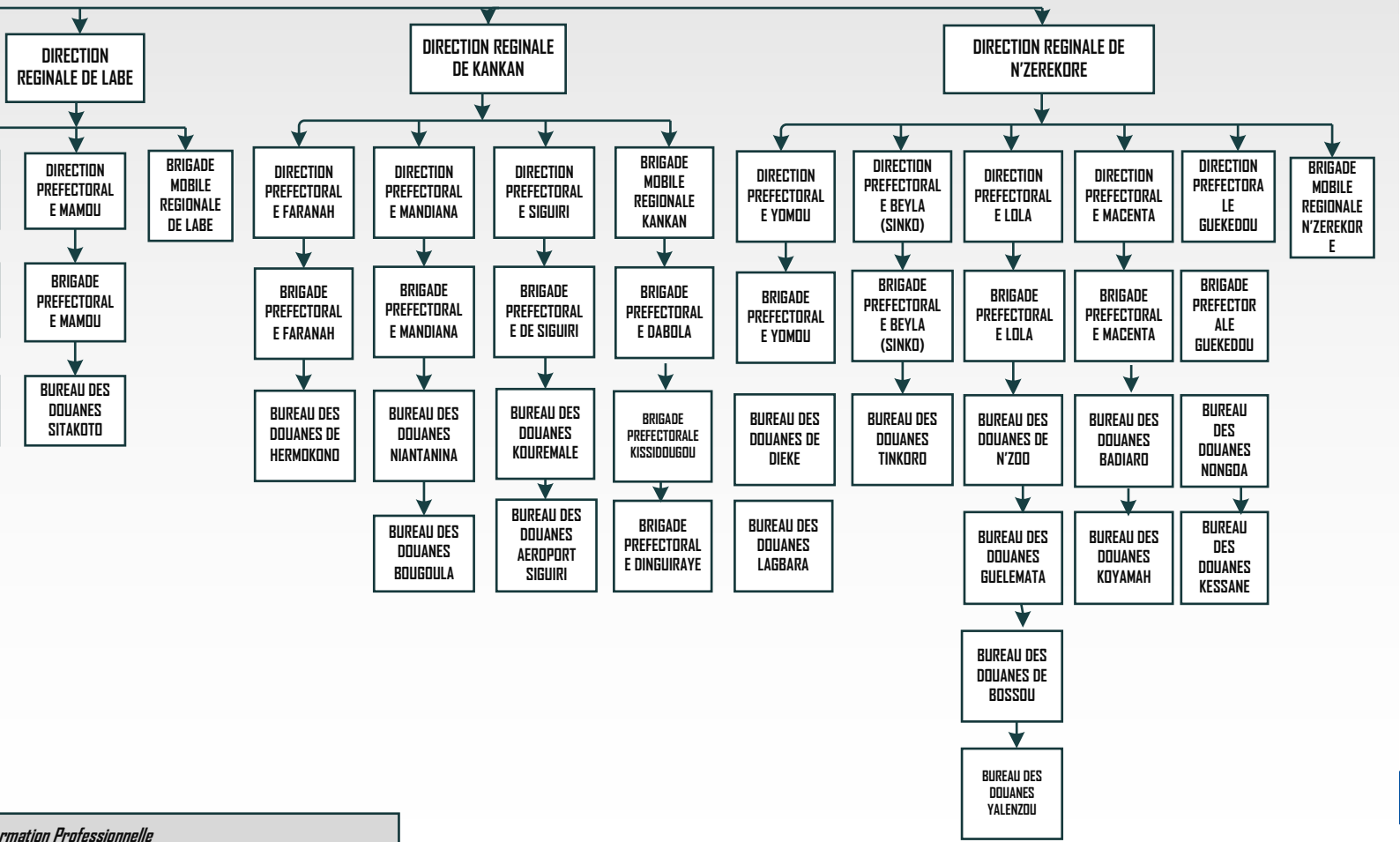
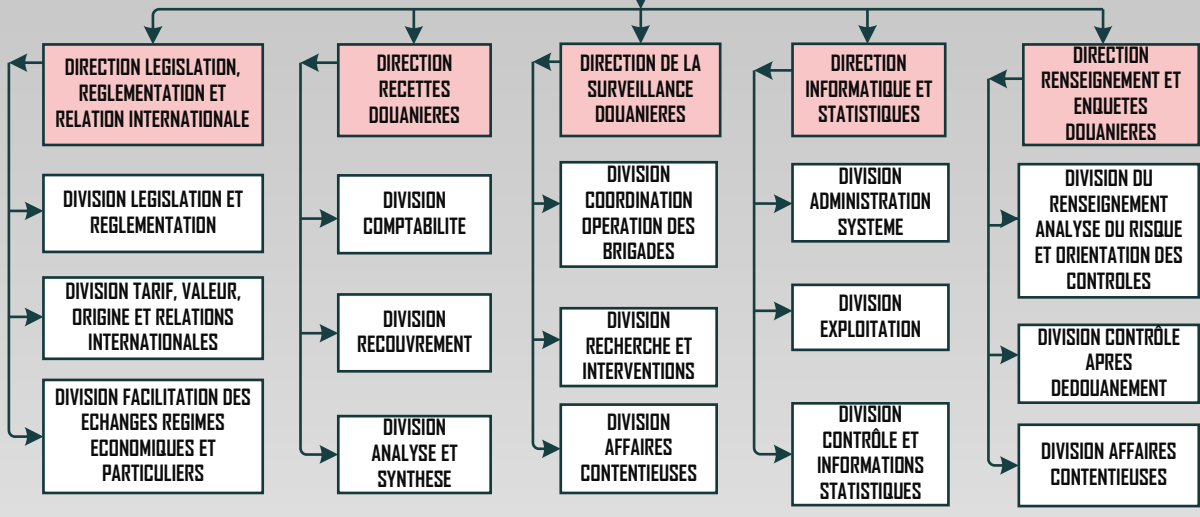


DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

CABINET

- POOL DES CONSEILLERS
- SECRETARIAT PARTICULIER
- SECRETARIAT CENTRAL

DIRECTION TECHNIQUES



VISION

L'administration des Douanes guinéennes se veut une administration performante et transparente au service du développement de la nation, reconnue pour sa capacité à répondre efficacement à l'attente des usagers, du Gouvernement, de la population et de son personnel.

DEVISE/VALEURS

L'administration des Douanes guinéennes a pour devise :

- **Travail**
- **Intégrité**
- **Discipline.**

MOYENS HUMAINS

Comme moyens humains, la DGD dispose d'un effectif total de **2.384** agents dont **1.025** femmes, soit **43 %**.



MOYENS MATÉRIELS

De même, elle dispose de **100** véhicules TT 4X4 ; **83** Motos TT ; **18** Scanners, **353** ordinateurs et accessoires ; **18** cameras de surveillance ; **10** téléphones fixes.

OUTILS DE GESTION (GAR)

Depuis une dizaine d'années maintenant, la Direction générale des Douanes ne fait pas de gestion à vue ; plutôt elle travaille sur la base des principes de la gestion axée sur les résultats (GARE). Les objectifs à atteindre ainsi que les activités ou actions à mener à cet effet sur une période de cinq (05) ans sont planifiés dans un document appelé « Plan stratégique » dont l'extrait annuel est le « Plan d'actions ».

Le plan d'actions de 2023, à titre illustratif, contenait vingt-et-un (21) objectifs déclinés en cinquante (50) actions.



FOCUS SUR L'ACTUELLE ÉQUIPE DE MANAGEMENT

LE CABINET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOUANES



M. Mohamed Lamine TOURÉ
Ingénieur en informatique,
Assistant technique du DGD



M. Rezgui Mohamed MOULDI
Conseiller à la Coopération,
expert auprès des Nations unies
pour le développement des
administrations douanières



Colonel Jean Pierre KAMANO
Conseiller chargé de la
surveillance



Commandant Harouna N. DIAKITÉ
Conseiller Technique



Capitaine Abdourahmane KÉÏTA
Chef du Secrétariat central



Lieutenant Adama DOUNOH
Secrétaire particulière du DGD

LES CHEFS DES SERVICES D'APPUI ET SERVICES RATTACHÉS



Colonel Datomou KPAMOU
Inspecteur des Douanes,
Inspecteur général du service



Colonel Sitapha KONDE
Inspecteur des Douanes,
Chef Service des
moyens généraux



Colonel Lanciné CONDÉ
Inspecteur des Douanes,
Chef Service des ressources
humaines et de la formation



Colonel Kaba 1 CAMARA
Inspecteur des Douanes,
Chef Service communication
et relations publiques



Colonel Bintou THIAM
Chef Service affaires sociales
culturelles et sportives



Lt./Colonel Sékou TRAORÉ
Officier de garnison

LES DIRECTEURS TECHNIQUES



Colonel Ibrahim BAH
Inspecteur des Douanes,
Directeur de la Législation de la
réglementation et des relations
internationales



Colonel Cheick Gadiri CONDÉ
Inspecteur des Douanes,
Directeur du renseignement
et des enquêtes douanières



Colonel Ibrahim Kassory TOURÉ
Inspecteur des Douanes,
Directeur de la
Surveillance douanière



Lt./Col. Lancinet Sidiki CONDÉ
Inspecteur des Douanes,
Directeur de l'informatique
et des statistiques



Colonel Mamadi CAMARA
Inspecteur des Douanes,
Directeur des recettes douanières

LES DIRECTEURS RÉGIONAUX



Colonel Fadansen KÉÏTA
Inspecteur des Douanes,
Directeur régional Conakry Port



Col. Mamadou S. DIALLO
Inspecteur des Douanes,
Directeur régional
Conakry Centre



Colonel Alpha Yaya DIALLO
Inspecteur des Douanes,
Directeur régional de Kindia



Colonel Tibou BARRY
Inspecteur des Douanes,
Directeur régional de Kankan



Colonel N'faly KOUROUMA
Directeur régional de Boké



Colonel Aly FANCINADOUNO
Inspecteur des Douanes,
Directeur régional de Labé



Colonel Talla DIAKITÉ
Directeur régional de N'zérékoré

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DOUANIERS DE 2023

TOURNÉE DE M. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOUANES À L'INTERIEUR DU PAYS

Monsieur le Directeur général des Douanes, le Général de brigade Moussa CAMARA, a fait une tournée à l'intérieur du pays du 11 au 17 janvier 2023. IL était accompagné d'une forte délégation dans laquelle il y avait certains Chefs des service centraux, entre autres, le Directeur de la Surveillance douanière Colonel Kassory TOURE, le Chef du Service des Moyens généraux Colonel Sitapha KONDE, le Conseiller technique Commandant Harouna Nagnouma DIAKITE.

Au cours de cette tournée, le Général a visité la Direction régionale des douanes de Kankan, les installations de la société minière de Mandiana, le siège de la Direction préfectorale des Douanes de Beyla délocalisé à Sinko ; le chantier de l'Ecole nationale des Douanes à Faranah, le chantier du siège de la Brigade spéciale d'intervention rapide (BSIR) à Mamou. Ci-contre les images.

Cette tournée avait trois objectifs, à savoir: Toucher du doigt les conditions de travail et de vie des douaniers ; sensibiliser les douaniers sur leurs missions pour atteindre les objectifs qui leur sont assignés par les autorités ; inviter les opérateurs économiques locaux à travailler avec les unités douanières sur la base des principes d'un franc partenariat.

La mission a fait ces constats ci-après : le manque de personnel à l'intérieur du pays, la dégradation de l'état des routes, la vétusté des infrastructures...



Étape de Kankan



Étape de Mandiana



Étape de Sinko



Étape de Faranah

RÉUNION ANNUELLE DES DOUANES

« Au nom de Monsieur le Ministre du budget, je vous félicite pour les résultats atteints en 2022 », M. Thierno Amadou BAH, Secrétaire général du Ministère du budget



M. Thierno Amadou BAH,
Secrétaire général du ministère du Budget

La réunion annuelle des Douanes s'est tenue les 26, 27 et 28 janvier 2023 à Boké.

LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE a eu lieu à la Direction régionale des Douanes de Boké et a été honorée de la présence de plusieurs personnalités. En plus des autorités administratives, militaires et religieuses de Boké, il y avait entre autres MM. le Chef d'Etat major général adjoint des armées (CEMGAA) le Général de brigade aérien Ahmed Mohamed DIALLO, le Président du Haut conseil des Maliens résidents en Guinée Mohamed SIDIBE, les Directeurs des sociétés minières évoluant à Boké (CBG, CHALCO, BEL AIR MINING.), Mme la Présidente de la Faïtière des commissionnaires agréés en Douane Mme Fatou MARA.

Après le mot de bienvenue de M. le Directeur général des Douanes (DGD), Général de brigade Moussa CAMARA suivi de l'allocution de Monsieur le Maire et de celle de Monsieur le Gouverneur de Boké, le Secrétaire général du Ministère du Budget, M. Thierno Amadou BAH, a tenu, au nom de Monsieur le Ministre du Budget empêché, son discours d'ouverture dans lequel il a félicité la Direction générale des Douanes pour les résultats atteints courants 2022.

La réunion proprement dite a eu lieu à l'Hôtel Rio Nunez de Boké.

À la suite du discours de M. le CEMGAA, Général de brigade Ahmed Mohamed DIALLO, M. le Directeur général des Douanes a donné les grandes orientations de la réunion dont les activités peuvent se résumer en trois (03) point ; à savoir : l'examen du bilan de la DGD au compte de 2022 , la présentation des activités à réaliser en 2023 et les divers.

S'agissant du **BILAN DE L'ANNÉE 2022**, la Direction générale des Douanes a :

- Mobilisé 9.343,746 milliards GNF sur une prévision de 10.440,242 milliards GNF ; soit un taux d'exécution de 89,50% ;
- Fait cent soixante-dix-sept (177) affaires contentieuses ; dix (10) saisies de marchandises prohibées dont 10, 951 KG de cocaïne ; 2.178,5 KG de chanvre indien et 317, 1 KG de khat, etc.
- Réalisé dix (10) activités sur quarante huit (48) inscrites dans son plan d'actions de réforme et de modernisation ; soit un taux d'exécution de 20,83%. IL est à rappeler que 28 activités étaient en cours et 10 non réalisées ;
- Satisfait quatre (04) recommandations de la réunion annuelle de l'an 2022 sur treize (13) ; soit un taux de réalisation 30,76 %.

Quant aux activités à réaliser en 2023, les prévisions de recettes seront présentées par Monsieur le Directeur des recettes douanières dans la présente, les cinquante (50) activités de réformes et de modernisation sont dans le Plan d'actions 2023 et les vingt-une (21) recommandations figurent dans les résolutions de la réunion annuelle.



**Général de brigade aérien
Ahmed Mohamed DIALLO**
Chef d'Etat major général adjoint
des armées (CEMGAA)





Au titre des communications diverses, il y en a eu trois :

- Lt/colonel Lanciné Sidiki CONDÉ (Directeur de l'informatique et des statistiques) a présenté les progrès réalisés par la Direction générale des Douanes dans les procédures de dédouanement grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC) à travers le Guichet unique du commerce extérieur guinéen (GUCEG) et la dématérialisation des exonérations.

- Lt/Colonel Sory CONDÉ (Chef de Division tarif, valeur, règles d'origine et relations internationales) a donné de larges informations sur la législation et la réglementation relatives à l'étude du temps nécessaire à la main levée des marchandises

(ETNMLM), aux codes de spécification tarifaire (CST) ; au statut d'opérateur économique agréé (OEA), tarif extérieur commun (TEC) et à la zone de libre-échange continental africaine (ZLECAF) ;

- Quant à Lt/Colonel Cheick Gadiry CONDÉ (Directeur du renseignement et des enquêtes douanières), il a présenté l'instruction cadre sur le renseignement.

CÉRÉMONIE DE CLÔTURE : Une photo de famille et un concert artistique suivi d'un diner gala, ont couronné ladite cérémonie.



« Accompagner la nouvelle génération : promouvoir le partage des connaissances et renforcer la fierté de la profession douanière », slogan de l'OMD 2023.

La journée internationale des Douanes (JID) a été célébrée par la réalisation de deux (02) activités, à savoir : Le Discours de Monsieur le Directeur général des Douanes et la remise des satisfecits.

LE DISCOURS DE M. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOUANES



Mesdames et messieurs,
(...) Cette journée est aussi une journée singulière pour l'ensemble des administrations douanières de par le monde.

À l'instar de toutes les administrations douanières, la Douane guinéenne célèbre à la date du 26 janvier de chaque année la journée internationale des Douanes. Cette journée marque la date anniversaire de création de l'Organisation mondiale des Douanes (OMD) qui regroupe 184 pays membres.

À cette occasion, le Secrétariat de l'OMD choisit un thème qu'il estime pertinent pour la communauté douanière mondiale et ses partenaires.

La journée internationale de cette année est dédiée aux efforts que les administrations des Douanes déploient pour accompagner les jeunes fonctionnaires. Elle est placée sous le thème :
« Accompagner la nouvelle génération : promouvoir le partage des connaissances et renforcer la fierté de la profession douanière ».

Mesdames et messieurs,
Depuis quelques années, l'administration des Douanes guinéennes est résolument engagée à capitaliser le potentiel de la jeune génération. Plus de cinquante (50) jeunes inspecteurs sont formés dans les écoles des Douanes à l'étranger à l'issue des concours et promus à des postes de responsabilité. Ils sont également une partie intégrante du comité de réforme et de modernisation douanière, cheville ouvrière de notre administration ainsi que de la mutuelle des Douanes.

Au regard de leur participation dans les différentes activités et des résultats obtenus, je peux affirmer, sans risque de me tromper, que la jeune génération est fière d'appartenir à l'administration douanière.

Mesdames et messieurs,

En termes de perspectives cette année, d'importantes actions sont inscrites au plan d'action 2023 qui pourront contribuer à améliorer l'accompagnement de la nouvelle génération.

Il s'agit entre autres :

- D'organiser des formations continues sur les spécialisations en Douane ;
- De créer une bibliothèque des Douanes ;
- D'organiser des voyages d'étude ;
- D'organiser des rencontres interprofessionnelles ;
- De responsabiliser davantage les jeunes ;

Je suis pleinement convaincu que les Chefs d'unités, à tous les niveaux, prendront les dispositions nécessaires pour créer un environnement de travail stimulant et proposeront aux jeunes douaniers des opportunités d'apprentissage et de partage d'expériences avec leurs aînés et en particulier les amener à avoir confiance en eux.

Mesdames et messieurs,

Je ne saurais terminer mon allocution sans adresser mes sincères remerciements à S.E Dr. Lanciné CONDÉ, Ministre du Budget pour son soutien indéfectible à l'endroit de la Douane.

Je tiens également à travers vous, Monsieur le Ministre, à remercier Monsieur le Premier Ministre, son excellence Dr. Bernard GOUMOU et tout son gouvernement.

Aussi, voudrais-je, au nom de la Direction générale des Douanes et en mon nom propre, vous prier

de réitérer à Son Excellence Colonel Mamadi DOUMBOUYA, Président de la Transition, Président du CNRD, Chef de l'Etat, Chef suprême des armées, les sincères remerciements et la profonde gratitude des soldats de l'économie.

Nos remerciements aux opérateurs économiques et aux différents partenaires du secteur public pour leur présence parmi nous et pour leur bonne collaboration dans l'accomplissement des missions et objectifs de la Douane.

Nos remerciements vont également à Monsieur le Secrétaire général de l'OMD, Dr Kunio Mikuriya et ses collaborateurs pour leur contribution constante à la modernisation des Douanes et pour la thématique de cette année consacrée à la jeunesse.

Nos remerciements aux autorités locales de BOKÉ pour l'accueil et la solidarité à l'endroit de la Douane, nos remerciements aux notables et aux différentes corporations des jeunes et des femmes qui œuvrent constamment au progrès de cette région.

Je vous remercie pour votre attention et pour votre gratitude !

**Vive la Douane guinéenne !
Vive la Région de Boké !
Vive la République de Guinée !**



LA REMISE DES SATISFECITS

En plus du discours du premier responsable de chaque administration douanière sur le thème de l'année à l'occasion de la célébration de la journée internationale du 26 janvier, l'OMD délivre des satisfécits aux douaniers et aux usagers qui se sont positivement distingués dans l'accomplissement de leurs missions au courant de l'année précédente.

Pour 2023, neuf (09) récipiendaires ont bénéficié dont trois (03) douaniers et six (06) usagers ou partenaires.

IL s'agit respectivement de : **Lieutenant Suzanne LAMAH (Agent de surveillance à Diecké), LT/colonel Sory CONDE (Chef de division Tarif) , LT/colonel Amadou KABA (Chef de brigade Siguiri), VIVO ENERGY, Compagnie des bauxites de Guinée (CBG), TOTAL ENERGY, ZENITH INTERNATIONAL TRANSIT, BOLLORE, MINING LOGISTICS TRANSIT (MLT)**



QUELQUES IMAGES DE LA CÉRÉMONIE



LANCEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DOUANIÈRES

« Ces infrastructures permettront de rehausser l'image de l'administration des Douanes. » Général de brigade Moussa CAMARA

Au lancement des travaux, M. le Directeur général des Douanes, Général de brigade Moussa CAMARA a livré ses sentiments dans un discours très riche dont voici un extrait :



- Excellence monsieur le Monsieur Ministre du budget ;
- Monsieur le Gouverneur de la région de Boké ;
- Monsieur le Préfet de Boké ;
- Monsieur le Maire de la commune urbaine de Boké ;
- Mesdames et messieurs les Chefs d'unité des forces de Défense et de Sécurité ;
- Messieurs les autorités religieuses et notables de la Région de Boké ;
- Mesdames et messieurs les représentants des autorités locales ;
- Mesdames et messieurs les Directeurs et chefs d'entreprises ;
- Monsieur le Président du haut conseil des Maliens résidents en Guinée ;
- Madame la Coordinatrice de la Fautière des commissionnaires agréés en Douane ;
- Monsieur le Président de l'association des consignataires ;
- Mesdames et messieurs les officiers, sous-officiers et douaniers de rang ;
- Mesdames et messieurs les invités, à vos rangs, grades et titres respectifs, tout protocole observé ;

Mesdames et messieurs,

C'est pour moi un agréable plaisir de vous souhaiter la bienvenue à cette cérémonie de pose de la première pierre des travaux de construction de la Direction Régionale des Douanes de Boké qui coïncide si heureusement à la célébration de la journée internationale des Douanes. Permettez-moi tout d'abord de formuler respectueusement pour vous et pour vos familles respectives, mes meilleurs vœux de bonheur, de santé, de longévité et de plein succès dans toutes vos nobles entreprises pour cette année.

Mesdames et messieurs,

La Direction générale des Douanes a, depuis un certain moment, engagé des réformes parmi lesquelles il est inscrit en lettre d'or la rénovation et la construction des infrastructures douanières. Ces travaux sont inscrits dans le plan d'action et concernent les Bureaux, les Directions préfectorales et les Directions régionales.

Aujourd'hui, nous procéderons au lancement des travaux de construction de la Direction régionale des Douanes de Boké. Ce bâtiment, vétuste et vieux de plusieurs années, ne répond plus au standard du cadre de travail professionnel.

Mesdames et messieurs,

Ce projet de construction de trois bâtiments qui va être exécuté sur douze (12) mois est composé d'un bloc administratif, d'un logement pour les cadres et du logement des agents.

Il s'inscrit dans un programme de construction des infrastructures douanières dans les régions de Boké, Kankan et Nzérékoré. Il s'agit de la construction :

- Des trois Directions régionales,
- De deux Directions préfectorales (Koundara et Siguiri), le siège de la Brigade spéciale d'intervention rapide de Mamou (BSIR) et le bureau des Douanes de N'zoo dans la préfecture de Lola.

Ces réalisations permettront à ces unités douanières d'être mieux équipées afin de coordonner les actions des agents sur le terrain et d'accroître leur efficacité. Elles permettront également de rehausser l'image de l'administration des Douanes et de qualifier le service public dispensé aux usagers, aux partenaires et aux opérateurs économiques.

Mesdames et messieurs,

Ces investissements traduisent la volonté des autorités à créer un environnement de travail propice pour le personnel douanier et surtout à accompagner la Douane dans l'accomplissement de ses missions.

C'est pourquoi, je saisis cette occasion solennelle pour remercier Monsieur le Président de la République, S.E Colonel Mamadi DOUMBOUYA, Président du CNRD, Président de la transition, chef de l'Etat, chef suprême des armées, pour les actions entreprises pour la refondation de notre Etat, pour son leadership et pour sa confiance sans cesse renouvelée à l'endroit de l'administration des Douanes.

Mesdames et messieurs,

Je ne saurais terminer mon allocution sans adresser mes sincères remerciements à S.E Dr Lanciné CONDE, Ministre du Budget, pour son soutien indéfectible à l'endroit de la Douane.

Je tiens également à travers vous, Monsieur le Ministre, à remercier Monsieur le Premier Ministre, S.E Dr Bernard GOUMOU et tout son gouvernement.

Aussi, voudrais-je, au nom de la Direction générale des Douanes et en mon nom propre, vous prier de réitérer à S.E Colonel Mamadi DOUMBOUYA, les sincères remerciements et la profonde gratitude des soldats de l'économie.

Je vous remercie pour votre attention et pour votre gratitude !

**Vive la Douane guinéenne !
Vive la Région de Boké !
Vive la République de Guinée !**





La première pierre du siège de la Direction régionale des Douanes de Boké

Suite à l'état des lieux des forces de défense et de sécurité (FDS), il a été constaté que l'administration des Douanes guinéennes fait face à plusieurs défis notamment la vétusté de ses infrastructures dans certains endroits ou au manque dans d'autres. Les autorités de la transition ont décidé de relever ce défi. Les travaux de construction et reconstruction se feront en plusieurs étapes dont la première a été lancée le 26 janvier 2023 à Boké et s'étendra sur

douze (12) mois.

Cette étape concerne trois (03) Directions régionales (Boké, Kankan et N'zérékoré), deux (02) Directions préfectorales (Koundara, Siguiri); le bureau de N'Zoo et le siège de la Brigade spéciale d'intervention rapide (BSIR) de Mamou. Dans chacune de ces localités, trois bâtiments seront construits ; ce sont : un bloc administratif, le logement des cadres et le logement des agents.



QUELQUES IMAGES DE LA CÉRÉMONIE



PRESTATION DE SERMENT DES CADRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

« Je soussigné (...) poste (...) promets et jure devant Dieu et sur mon honneur à accomplir avec loyauté, fidélité et dévouement mes fonctions et charges d'Etat (...) »



Les membres du cabinet de la Direction générale des Douanes, les chefs des services d'appui, les Directeurs techniques et régionaux ont prêté serment devant monsieur le Ministre du budget conformément aux instructions de la haute hiérarchie.

Certains, le mercredi 1er février, d'autres le lundi 6 février 2023.

Les cérémonies ont eu lieu dans la salle de réunion du Ministère du Budget.

Tout en levant la main gauche les musulmans ont mis la main droite sur le coran ; quant aux chrétiens, sur la bible.

Dans l'un ou dans l'autre des cas, chacun s'est engagé en ces termes : **« je soussigné (...) poste (...) promets et jure devant Dieu et sur mon honneur à accomplir avec loyauté, fidélité et dévouement mes fonctions et charges d'Etat (...) »**.



INTERVIEW À L'OCCASION DU 8 MARS



Commandant Mariama Kolon DIALLO
Inspectrice des Douanes,
Vérificatrice bureau véhicules

Question N° 1: Madame, les femmes guinéennes, à l'instar de leurs homologues à l'international, ont célébré le 08 mars 2023. Quel était le thème ou le slogan de l'année ?

Réponse : Le thème pour cette année était :
« Innovation et changement technologique et l'éducation à l'ère du numérique pour parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. »

Question N° 2 : Où l'avez - vous fêtée à Conakry ? Réponse:
C'était au stade du 28 septembre dans la commune de Dixinn.

Question N° 3 : Est-ce que la mobilisation était de taille ?
Réponse : Oui car le stade était plein.

Question N° 4 : Est-ce que les douanières s'y sont particularisées ?
Réponse : Non. Toutes les femmes étaient en uniforme civil comme l'indique cette photo :



Question N° 5 : Quelles sont les autorités gouvernementales qui y ont pris part ?

Réponse : Il y avait plusieurs dont entre autres M. le Premier Ministre Dr. Bernard GOUMOU, Mme la Ministre de la Promotion féminine, de l'enfance et des personnes vulnérables, Mme Aicha Nanette CONTE, Mme la

Gouverneure de la ville de Conakry, etc .

Question N° 6 : Quels sont les principaux messages que le Gouvernement a fait passer aux femmes? Réponse :

- « Les préoccupations essentielles de base des femmes guinéennes seront traitées avec diligence par le CNRD et le Gouvernement » Monsieur le Premier Ministre, S.E Dr Bernard GOUMOU.
- « La date du 8 mars a été choisie par la communauté internationale pour promouvoir la réflexion de l'ensemble de l'humanité sur l'égalité des genres et accompagner les femmes dans leurs luttes contre la discrimination dont elles sont victimes ;
- Les départements en charge de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur procèdent à des octrois des bourses aux femmes qui s'orientent dans les filières techniques et scientifiques ;
- La première édition du projet de formation des jeunes femmes de 12 à 25 ans aux métiers du numérique a été organisée en faveur de 250 femmes sur les thématiques visant à l'autonomisation des femmes et leur intégration dans les domaines du numérique ;
- 2 000 femmes issues de 200 réseaux ont été formées dans le domaine du commerce transfrontalier ainsi que la réduction de la pénibilité de l'accès à l'eau potable en faveur 200 localités à travers le projet du Fonds d'investissement social de relance post-Ebola ;
- La mise en place d'une ligne de crédits en faveur de 600 femmes dans les domaines des microcrédits et la réalisation de travaux d'infrastructures routières pour faciliter la circulation des personnes, des biens et des produits agricoles à travers tout le pays, Mme Nanette CONTÉ.

Question N° 7 : Avez-vous des messages pour les femmes ainsi que les autorités douanières concernant cette fête ?

Réponse : Oui :

Aux femmes : Je demande à toutes les femmes, aux douanières en particulier de se former, de se battre pour que l'égalité et l'équité soient respectés.

Aux autorités : Au nom de toutes les douanières, je remercie les autorités douanières. Je leur demande de continuer à nous accorder des opportunités de formation, à nous porter confiance et en nous confiant des postes de responsabilité au même titre que les hommes.



CÉLÉBRATION DU 02 OCTOBRE

« Chacun de nous a un rôle à jouer dans la construction de l'avenir de notre pays en s'inspirant du passé pour construire le futur ensemble »

S.E Colonel Mamadi DOUMBOUYA

La République de Guinée a célébré l'an 65 de son accession à l'indépendance le lundi 02 octobre 2023.

A la veille, le Dimanche 1er octobre, Monsieur le Président de la transition, Président du CNRD, Chef de l'Etat, Chef suprême des armées, S.E Colonel Mamadi DOUMBOUYA s'est adressé à ses compatriotes.

Dans cette adresse à la nation guinéenne, avant de souhaiter bonne fête de l'indépendance aux Guinéens, le Chef suprême des armées a rappelé le contexte dans lequel les forces de défense et de sécurité (FDS) ont pris leurs responsabilités le 05 septembre 2021, décrit les circonstances de la célébration de l'an 65 de notre accession à l'indépendance et interpellé les communautés nationale et internationale sur le rattachement des Guinéens à leur patrie en ces termes **« Quelles que soient leurs divergences, les Guinéens restent profondément attachés à leur patrie »**. IL a mis l'occasion à profit pour rappeler les trois (03) priorités du CNRD en cette période de transition, à savoir : le social (éducation, santé) l'économie/ finances (agriculture, énergie, infrastructures, industries, TIC, lutte contre la corruption) et le politique. Ces priorités, selon le Colonel, seront réalisées à travers des réformes institutionnelles et politiques afin de bâtir une Guinée unie, prospère, pacifique où chaque citoyen, quelle que soit son origine ethnique, religieuse politique, a sa place et ses droits respectés.

Dans le même ordre d'idée, monsieur le Président



de la transition a précisé : **« La Guinée est sur la voie de la réconciliation, du développement et de la prospérité. Mais, il reste beaucoup de travail à faire et nous devons le faire ensemble. Chacun de nous a un rôle à jouer dans la construction de l'avenir de notre pays en s'inspirant du passé pour construire le futur ensemble »**.

Quant à la célébration proprement dite, elle a eu lieu sur toute l'étendue du territoire national. Dans chaque circonscription administrative, la population est sortie massivement pour assister, voir participer, à la parade militaire.

Dans la zone spéciale de Conakry, la parade militaire s'est déroulée au boulevard du commerce dans la commune de Kaloum sous la Présidence d'honneur de Monsieur le Président de la transition.





Plusieurs personnalités, tant du secteur public que privé y compris des opposants, ont honoré la cérémonie de leur présence. A La loge officielle, on a pu noter, entre autres, la présence de MM. le Président du CNT D. Dansa KOUROUMA accompagnés de quelques conseillers nationaux, le Premier Ministre D. Bernard GOUMOU et les membres du Gouvernement, le Président la haute autorité de communication (HAC) Aboubacar Yacine DIALLO, le Ministre Secrétaire général à la Présidence Général de brigade Amara CAMARA, le Directeur de cabinet à la Présidence Djiba DIAKITE, le Ministre de la Défense nationale Ambassadeur Aboubacar Sidiki CAMARA, le Chef d'Etat major général des armées le Général de brigade Ibrahima Sory BANGOURA et les différents chefs d'état-major particuliers, le Directeur général des Douanes Général de brigade Moussa CAMARA, etc.

Devant la population de Conakry massivement sortie, six mille six cent quatre-vingt-treize (6.693) hommes et femmes en uniforme, répartis en quatre-vingt-cinq (85) pelotons dont quatre (04) pour la Direction générale des Douanes, ont défilé à pied.

Cette parade militaire s'est particularisée par la présence de quatre (04) pelotons représentant les forces armées des pays amis, notamment le Burkina Faso, le Mali, le Niger et la Sierra Léone. Les troupes à pied ont été suivies par cent quatre-vingt et un (181) engins motorisés ; parmi lesquels certains sont destinés à la défense de l'intégrité du territoire et d'autres, à la sécurisation des personnes et leurs biens.



SEMAINE DU SOLDAT ET CÉLÉBRATION DU 1er NOVEMBRE

« Notre nation, notre raison d'être »



LA SEMAINE DU SOLDAT est la dernière semaine du mois d'octobre au cours de laquelle les Forces de défense et de sécurité (FDS) réalisent des activités et actions préparatoires de la célébration du 1er novembre.

Pour 2023, les principales activités réalisées à Conakry ont été : la remise des médailles à la Direction générale genre et équité du ministère du Budget et, à titre posthume, aux militaires décédés à Kindal le jeudi 26 octobre ;



la rentrée de la 2ème promotion du Prytanée militaire de Guinée le vendredi 27 octobre ; l'organisation, le samedi 28 octobre, d'une marche sportive du rondpoint de la Bellevue à l'esplanade du palais du peuple à laquelle trois mille (3.000) agents, tous corps confondus, ont pris part dont deux cents (200) douaniers ; l'assainissement de la ville de Conakry le dimanche 29 octobre et la sortie des officiers de la 5ème promotion CAOGN et officiers de police

judiciaire de la Gendarmerie à Sonfonia le lundi 30 octobre, et le mardi 31 octobre l'exposition des Forces de défense et de sécurité ((FDS) à l'esplanade du palais du peuple.

Quant à la fête, elle-même, elle a été célébrée dans toutes les garnisons du pays sans défilé militaire le mercredi 1er novembre. À Conakry, elle a été ponctuée par les activités ci-après : le rassemblement dans chaque unité ;



la prestation de serment de Elèves officiers de l'Ecole militaire interarmées (EMIA) du Camp Alpha Yaya DIALLO et le personnel du service de santé militaire ; l'inauguration de certaines infrastructures militaires (hôpital militaire du Camp Almamy Samory TOURE, hôpital d'hémodialyse, Institut médico-légal, funérarium BSC, Usine militaire du Camp Alpha Yaya DIALLO, le repas de Corps et le festival de la musique militaire à l'attention des personnels féminins et les épouses des FDS.



La remise des médailles à titre posthume, aux militaires décédés à Kindal.



Le repas de Corps de l'armée (Douane)



L'hôpital militaire du Camp Almamy Samory TOURÉ.



Le centre d'hémodialyse du Camp Alpha Yaya DIALLO



L'exposition des Forces de défense et de sécurité ((FDS) au palais du peuple, le mardi 31 octobre 2023.



L'usine militaire du Camp Alpha Yaya DIALLO



La sortie des officiers de la 5ème promotion CAOGN et officiers de police judiciaire de la Gendarmerie à Sonfonia



L'assainissement de la ville de Conakry le dimanche 29 octobre 2023

LE CONSEIL DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ÉLARGI AUX DIRECTEURS PROVINCIAUX

Ce conseil s'est tenu le mercredi 25 octobre 2023 dans la salle de réunion de la DGD de 10 H 45' à 18H. IL a regroupé, sous la Présidence de Monsieur le Directeur général des Douanes (DGD), Général de brigade Moussa CAMARA, assisté par son adjoint Colonel Macky Agréby DIALLO, les membres statutaires du Conseil de la Direction générale des Douanes (les quatre membres du Cabinet du DGD, les Chefs des quatre services d'appui, les cinq Directeurs techniques, les deux Directeurs régionaux des Douanes de Conakry) et les cinq (05) Directeurs régionaux de l'intérieur en virtuel.

Six (06) points étaient à l'ordre du jour ; ce sont : 1- les informations générales ; 2 - la situation des recettes pour les trois premiers trimestres de 2023 ; 3 - le compte rendu de l'évaluation du contrat de performance 2023 ; 4-l'évaluation des recommandations du 1er Conseil de la DGD élargi aux provinciaux ; 5- présentation des difficultés et perspectives des provinciaux et 6- divers

LES INFORMATIONS GÉNÉRALES

IL a été porté à la connaissance des participants les informations ci-après :

- La première étape du contrôle des commissionnaires agréés en Douane, c'est à dire la phase documentaire, est terminée. La deuxième étape, qui consistera à la visite physique, commencera bientôt ;
- La Direction générale des Douanes a envoyé environ trois cents (300) jeunes en formation commune de base (FCB) dans les différents centres d'instruction des Forces armées cette année. Le Premier groupe est sorti et sa formation professionnelle initiale est en cours ;
- Monsieur le Ministre du Budget doit faire une tournée dans la Région douanière de Kankan en compagnie de Monsieur l'Inspecteur général du service des Douanes à compter de ce jeudi 26 /10/2023 ;
- La Mutuelle des Douanes a une nouvelle équipe dirigeante qui, à travers Monsieur Mohamed Lamine TOURE, Assistant technique de M. le DGD et Président intérim, a rendu compte des activités déjà réalisées par son équipe ;
- Les régies de recettes, notamment la Direction générale des Douanes, seront évaluées par la

Primature d'ici la fin de l'année ;

- M. le Chef d'Etat major général des armées a félicité la Direction générale des Douanes pour la qualité de participation de son personnel à la parade militaire organisée à l'occasion de la célébration de l'an 65 de l'accession de notre pays à l'indépendance ;
- Le personnel douanier sera doté bientôt en nouvelles tenues et accessoires cousus par l'usine militaire du Camp Alpha Yaya DIALLO ;
- La semaine du soldat 2023 se déroulera conformément au programme, y compris les activités, élaboré par l'Etat général des armées (EMGA) ;
- La mission conduite par Lt KOUMBASSA à l'intérieur du pays a fait plusieurs saisies ; du coup, elle a amélioré le niveau des recettes des unités en province ;
- Le Comité national de rassemblement pour le développement (CNRD) a accompli plusieurs activités en faveur de la Direction générale des Douanes dont entre autres l'affectation du domaine pour la construction du siège de la DGD au centre directionnel de Kipé, le domaine pour la construction du logement du DGD et de son adjoint ;
- Monsieur le Ministre du budget, S.E Docteur Lanciné CONDE, a demandé à la DGD d'exprimer ses besoins d'investissement avec des coûts prévisionnels en vue de leur intégration dans les lois de finances 2024 ;

LA SITUATION DES RECETTES DE JANVIER À SEPTEMBRE 2023

Sur une prévision budgétaire des neuf (09) premiers (janvier – Septembre) selon la LFI 2023, hors recettes de trésorerie, de 8.157 milliards GNF, l'ensemble des unités douanières ont pu mobiliser 7.648 milliards ; soit un taux d'exécution de 94, 84 % selon Lt/ Colonel Fodé CAMARA, Chef de Division comptabilité, représentant M. le Directeur des recettes Douanières.

C'est après cette présentation, il a été procédé à la comparaison entre les chiffres de la Direction des recettes et ceux des différentes Directions régionales.

Dans certains cas, les chiffres sont les mêmes ; dans d'autres non. Certaines recommandations ont été formulées pour améliorer les recettes, voir le tableau en bas.

LE COMPTE RENDU DE L'EVALUATION DU CONTRAT DE PERFORMANCE

C'est M. Mohamed Lamine TOURE, Assistant technique de M. le Directeur général des Douanes qui a rendu compte. Sa communication a porté sur la méthodologie de l'évaluation et non les résultats. Ladite méthodologie se présente comme suit :

- Le Ministère du budget ((MB) a conçu et transmis à la DGD un questionnaire relatif aux obligations des deux (02) parties ;
- La DGD a répondu au questionnaire et l'a défendu avec des justificatifs devant le Bureau de stratégie et du développement (BSD) du Ministère du Budget ;

DIVERS :

Après d'échange fructueux avec l'ensemble des participants, des instructions devant améliorer le rendement de toutes les unités ont été données. Il s'agit entre autres de : le dépôt mensuel ou trimestriel des rapports d'activité, la remontée des dossiers des affaires contentieuses à la DRED, la reprise des activités sportives au moins une fois par mois, le paiement des cotisations auprès de la Mutuelle des Douanes, organisation des activités pour renforcer le partenariat entre chaque Direction régionale et les opérateurs économiques locaux et la courtoisie envers les usagers.

- Un rapport a été rédigé à cet effet qui contient des observations et suggestions formulées.

ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU 1ER CONSEIL ELARGI AUX PROVINCIAUX

Les participants ont revu les recommandations formulées lors du Conseil du premier trimestre 2023. Ils ont constaté que sont réalisées et sont en cours .

COMMUNICATION DES DIRECTEURS REGIONAUX

Chacun des sept (07) Directeurs régionaux a eu cinq (05) minutes pour présenter les difficultés qu'il a rencontrées dans sa région durant ces neuf (09) mois et fait des propositions d'amélioration du rendement de son service. De l'analyse des différentes interventions, il en ressort globalement ce qui suit :



TOURNÉE DE M. LE MINISTRE DU BUDGET DANS LA RÉGION DOUANIÈRE DE KANKAN

« Globalement, je suis satisfait du niveau d'évolution des différents chantiers visités, particulièrement ceux de la Direction générale des Douanes en Haute Guinée », S.E Dr Lanciné CONDÉ



Réunion de travail entre le ministre du Budget et les cadres des services déconcentrés de son département à Kankan.



M. le Ministre du budget, S.E D.r Lanciné CONDÉ a visité les services déconcentrés de son département (Douanes, Impôts et Budget) situés en Haute Guinée du samedi 28 octobre au vendredi 03 novembre 2023. Il était accompagné par huit (08) personnes dont trois de son cabinet, l'inspecteur général des impôts et quatre de la Direction générale des Douanes. La sécurité de la mission était assurée par cinq (05) agents des

Douanes placés sous l'autorité de l'officier de garnison. La mission avait trois (03) objectifs à savoir : connaître le niveau d'exécution des différents chantiers, s'enquérir des conditions de travail et de vie des agents ; et connaître le niveau de réalisation des tâches planifiées pour 2023.

La mission s'est déroulée en quatre (04) étapes ; ce sont : **Kankan, Sigiri, Mandiana et Faranah.**





À chaque étape, les visites de terrain étaient précédées d'une réunion avec les principaux responsables des services déconcentrés du Ministère du Budget. Au cours de chaque réunion, après le rappel des grandes orientations du CNRD, du Gouvernement et du ministère du Budget par S. E Dr. Lanciné CONDE, le premier responsable de chaque service déconcentré présentait son service en mettant un accent particulier sur le niveau de réalisation des tâches assignées en 2023, les difficultés et les perspectives.

Au terme de la mission, Monsieur le ministre du Budget a livré ses constats et sentiments ci-après :

- Le décalage entre les objectifs assignés et les réalisations des services déconcentrés de mon département sis en Haute Guinée, particulièrement les Impôts ;
- Le niveau d'évolution des différents chantiers, particulièrement ceux de la Direction générale des Douanes, est satisfaisant ;
- Les services visités doivent être dotés en outils de travail notamment en document administratifs et en personnel ;
- Le manque d'infrastructures dans certains endroits.





Réunion de travail entre le ministre du budget et les cadres des services déconcentrés de son département à Faranah.



Visite de terrain du ministre du budget à.....

Visite du scanner mobile et du pont bascule à kouremalé



Visite de terrain du ministre du budget au bureau des douanes de bougoula

Rassemblement des FDS avec le Ministre du budget à kouremalé



COOPÉRATION

Dans le cadre de la coopération douanière en 2023, l'administration des Douanes guinéennes a pris part à la 7ème réunion du groupe de travail régional informatique, à la 29ème conférence des Directeurs généraux des Douanes de la région OMD/AOC ainsi qu'aux 141 et 142èmes sessions du Conseil de l'OMD et à la signature du protocole d'accord relatif au SIGMAT.

LA 7ème REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL RÉGIONAL INFORMATIQUE (GTRI)



La 7ème réunion du Groupe de Travail Régional (GTR) informatique des administrations douanières de la région Afrique de l'Ouest et du Centre de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD/AOC) s'est tenue du mardi 25 au mercredi 26 avril 2023 à Abidjan en mode virtuel.

Dix-huit (18) pays sur vingt-trois (23) de la région étaient effectivement présents à cette réunion. Le Coordonnateur de la Région représentant le Secrétaire général de l'Organisation mondiale des Douanes, des experts de la CNUCED, de la CEDEAO ont aussi participé à ladite réunion sous la supervision de la vice-présidence de l'OMD/AOC.

À l'ouverture de cette rencontre virtuelle, plusieurs personnalités sont intervenues depuis leurs pays respectifs.

M. SYLLA Anzoumana, Directeur des

Systèmes d'Information des Douanes Ivoiriennes et présidentant la séance, a révélé que les administrations des Douanes, conscientes de la corrélation entre le contrôle et la facilitation du commerce, ne cessent de multiplier les efforts de modernisation et de facilitation de leurs procédures, en privilégiant le capital humain et les technologies émergentes.

Pour Madame LEMANI, assurant l'intérim du Directeur du Bureau Régional de Renforcement des Capacités pour l'Afrique Occidentale et Centrale (BRRC-AOC), le mandat de cette rencontre se résume, entre autres, à l'évaluation de l'état de mise en œuvre des recommandations de la réunion précédente, l'évaluation de l'état de mise en œuvre des recommandations de la conférence des DG de la région de l'OMD-AOC relatives au GTR sur le développement informatique,

la définition du plan de développement des systèmes informatiques de la région de l'OMD-AOC à soumettre à la conférence des DG via la réunion des experts, l'évaluation de l'état d'exécution du plan de développement des systèmes informatiques des Administrations des Douanes de la région, la planification des actions en vue du développement informatique des états membres et le raffermissement des liens entre services informatiques et favoriser les échanges de bonnes pratiques au sein des Administrations douanières membres.

Quant au Colonel-major KADIO Louis Albert, Directeur général adjoint, représentant du Directeur général des Douanes Ivoiriennes, il a rappelé qu'à l'instar des administrations douanières du monde, celles de la Région de l'Afrique Occidentale et Centrale, sont quotidiennement au service de nos Etats respectifs à travers l'accomplissement de missions diverses, telles que la collecte des recettes fiscales, la protection de l'économie, la facilitation des échanges, la lutte contre la fraude et la protection de la société.

Dans le contexte actuel de reconstruction et de relance, perturbé malheureusement par les conséquences de la guerre en Ukraine, les administrations douanières sont une fois de plus interpellées et sollicitées. À cet effet, les acquis et les principaux enseignements tirés de la gestion de la pandémie de la COVID-19 doivent être capitalisés dans les réponses à apporter pour faire face aux défis actuels et futurs.

Les outils développés par la communauté douanière internationale pour faciliter les échanges et garantir la continuité de la chaîne logistique mondiale sont à exploiter, mais également à pérenniser aux générations futures.

Pendant les deux jours de réunion, les échanges ont porté sur quatre (04) axes, à savoir :

a. Les technologies émergentes, outils de développement du capital humain ;

b. Les technologies émergentes, outils de sécurisation et de facilitation de la procédure de déDouanement ;

c. La maîtrise de la valeur des marchandises en Douanes : enjeux et méthodes d'évaluation;

d. La sécurité des Systèmes d'Information dans l'administration douanière.

Il est important de préciser qu'au terme des deux jours d'intenses travaux, les experts ont formulé des recommandations, dont la mise en œuvre devrait servir de références pour l'ensemble des administrations des Douanes membres

Les Douanes guinéennes ont été représentées à cette réunion virtuelle par LT/Colonel Lanciné Sidiki CONDE, Directeur de l'informatique et des statistiques et LT/Colonel Cheick Gadiiri CONDE, Directeur du Renseignement et des enquêtes douanières.

29^{ème} CONFERENCE DES DGD DE LA RÉGION AOC/OMD

La vingt-neuvième conférence des Directeurs généraux des Douanes de la Région Afrique Occidentale et Centrale de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD/AOC) s'est tenue les 4 et 5 mai 2023 au Centre international de conférence Dawda Kairaba Jawara de Banjul en République de Gambie.



Source : site du BRR/OMD – AOC (www.omdaoc.org)

Cette importante réunion, prévue dans l'agenda des activités de la Région OMD/AOC, avait pour but entre autres, d'évaluer la mise en œuvre des recommandations de la 28^{ème} Conférence des Directeurs généraux des Douanes qui s'est tenue à Brazzaville et d'examiner les rapports d'activités de la Vice-présidence, du secrétariat de l'OMD, des structures régionales et du Groupe de Travail régional informatique ainsi que le niveau de cotisations de chaque pays membre et les sujets émergents.

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture rehaussée par la présence de S.E M. Adama BARROW, Président de la République de Gambie, a été marquée par six (6) allocutions prononcées respectivement par Messieurs Yankuba DARBOE, Commissaire général de l'autorité fiscale de la Gambie, Hamed Ibrahim Ali Vice-président de l'OMD/AOC, NJEBI VINCENT KWALAR, Coordonnateur régional, Kunio MIKURIYA, Secrétaire Général

de l'Organisation Mondiale des Douanes, Seedy KEITA, Ministre gambien des Finances et des Affaires économiques et enfin, celle du Président de la République gambienne. Au cours des différentes allocutions, il a été souligné les points suivants : l'importance du renforcement des capacités de la jeune génération d'agents des Douanes pour faire face aux défis du continent ; la gestion urgente de la question des frontières fragiles; l'excellent travail mené par les Douanes de la région et la nécessité d'élargir le nombre d'experts accrédités ; la promotion du partage des connaissances entre administrations des Douanes de la région et l'instauration de mécanismes d'encouragement de la jeune génération ; la nécessité d'une prise en compte de l'innovation technologique dans la modernisation des administrations douanières; l'adaptation des Douanes à l'évolution du commerce mondial et de la criminalité transfrontalière.

DÉROULEMENT DES TRAVAUX :

Après la présentation des membres du bureau de la réunion et de l'équipe des rapporteurs, constituée du BRLR/AO, du Sénégal, de la Centrafrique, du Congo, et du Nigéria, la conférence a amendé l'ordre du jour ainsi qu'il suit :

- présentation des rapports d'activités ;
- examen des questions de politique générale;
- revue des questions budgétaires et financières;
- examen des questions techniques ;
- partenariats.

PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS :

Les différentes structures régionales ont procédé à la présentation des rapports d'activités relatifs aux programmes et projets en cours dans la région OMD/AOC. A cette occasion, ils ont soulevé les difficultés rencontrées et dégagé les perspectives pour les années à venir.

EXAMEN DES QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE :

Après avoir rappelé le rôle important que joue la conférence des Directeurs généraux des Douanes dans le renforcement de la coopération régionale, la promotion des pratiques douanières efficaces et modernes, la lutte contre la contrebande, le terrorisme et la corruption, les Directeurs généraux ont tenu à faire un plaidoyer auprès du Secrétaire général de l'OMD quant à la nécessité de poursuivre la coopération entre le Secrétariat général et la région de l'AOC. En outre, les points suivants ont été notés : l'instauration d'évaluations à mi-parcours du Plan stratégique régional 2023-2027 ; l'accompagnement des structures régionales en moyens humains, matériels et financiers; la nécessité de consolider les mesures de facilitation des échanges commerciaux afin de mieux stimuler le commerce intrarégional.

REVUE DES QUESTIONS BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES :

La Conférence a pu passer en revue les rapports du gestionnaire du fonds régional, du Président du Comité financier et du Président du Comité d'audit. Le retard dans

la contribution des membres a été déploré par les intervenants. Le Président du Comité d'Audit a également fait le point sur l'audit des structures régionales.

Il est à noter que des progrès significatifs ont été enregistrés dans l'apurement des arriérés de cotisation dus par les États. Aussi a-t-il été souligné l'impérieuse nécessité d'adapter nos ambitions à nos besoins, compte tenu de nos ressources limitées.

EXAMEN DES QUESTIONS TECHNIQUES :

La conférence a suivi les présentations relatives à la mise en œuvre du plan stratégique 2023-2027 de la région OMD/AOC et des outils de l'OMD en matière de lutte contre la fraude. A ce sujet, les résultats des opérations CRIPHARM 7 et ALAMBA 3 ont été présentés. A l'issue de ces présentations, le rôle crucial que joue les BRLR dans la lutte contre les trafics illicites a été magnifié.

PARTENARIATS

La conférence a suivi les présentations faites par des partenaires de la région dans le cadre de leur collaboration avec les administrations. Il s'agit du Centre AFRITAC, la JICA et la CNUCED.

Il est à noter que la délégation guinéenne était composée du Colonel Ibrahima BAH, Directeur de la Législation, de la réglementation et des relations internationales, du Lt/Colonel Lanciné Sidiki CONDE, Directeur de l'informatique et des statistiques.

141ème et 142ème SESSION DU CONSEIL DE L'OMD

Les 141ème /142ème sessions du Conseil de l'OMD, organe décisionnel suprême de l'Organisation, se sont tenues au siège de l'OMD à Bruxelles (Belgique) du 22 au 24 juin 2023 et ont rassemblé les Directeurs généraux des 185 administrations douanières Membres à cette occasion.



Source : site du BRR/OMD – AOC (www.omdaoc.org)

Sous la direction de M. A. Al Khalifa, Directeur général des Douanes de Bahreïn et président sortant du Conseil de l'OMD, les délégués, lors de ces sessions, ont passé en revue les travaux menés par l'OMD tout au long de l'année écoulée. Les discussions ont porté sur les normes internationales, les documents d'orientation et les bonnes pratiques élaborés par les différents organes de travail de l'OMD en vue d'améliorer la gestion du commerce transfrontalier.

Le Conseil a concentré ses délibérations sur divers domaines de travail de la Douane, notamment le renforcement des capacités, les règles d'origine, l'évaluation, la nomenclature et la classification, la conformité et la facilitation des échanges, ainsi que sur des questions budgétaires et financières. Le Conseil a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2022-2025, notamment en ce qui concerne les domaines de priorité que sont la technologie et l'innovation, la Douane verte et la gouvernance et la responsabilité.

En ce qui concerne la technologie et l'innovation,

le Conseil a reconnu les efforts que le Groupe de travail sur les données et les statistiques a déployé pour mettre en œuvre la Stratégie de l'OMD en matière de données et a pris note de la création d'une bourse d'études pour le renforcement des capacités dans le domaine des données.

Reconnaissant la nécessité urgente pour les Douanes de répondre aux préoccupations environnementales, le Conseil a approuvé le Plan d'action concernant la Douane verte.

En outre, le Conseil a adopté trois recommandations concernant le Système Harmonisé (SH) qui visent à améliorer le suivi des mouvements d'huiles usagées, de certaines substances contrôlées dans le cadre de la Convention de Rotterdam de substances réglementées par la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

Les délégués ont exprimé leur soutien au nouveau Plan d'action de l'OMD sur les frontières fragiles et les situations de conflit, soulignant l'importance pour les Douanes de pouvoir s'adapter à de tels contextes.

Dans le domaine de la gouvernance et de la responsabilité, le Conseil a pris bonne note des progrès réalisés en vue de l'élaboration d'un plan de modernisation de l'OMD et a approuvé le plan de travail du Secrétariat de l'OMD en matière d'égalité de genre et de diversité.

Le Conseil a adopté le plan de mise en œuvre 2023-2024 ainsi que les activités prévues sous le prochain exercice financier, et a approuvé les recommandations budgétaires du Comité financier. Suite à ces décisions, le Secrétariat va pouvoir poursuivre son travail d'appui à ses membres.

Au cours des réunions, les Directeurs généraux des Douanes ont procédé à l'élection du nouveau Secrétaire général de l'OMD et c'est M. Ian Saunders des États-Unis qui s'est vu élire à ce poste pour un mandat de cinq ans à partir du 1er janvier 2024. Ils ont également élu M. Edward Kieswetter, Directeur général du Service des recettes fiscales d'Afrique du Sud, à la présidence du Conseil de l'OMD. En outre, de nouveaux vice-présidents ont été nommés au niveau régional.

En ce qui concerne les instruments de l'OMD, le Conseil a assisté au dépôt par la Gambie de son instrument d'adhésion à la Convention

internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers (Convention de Kyoto révisée - CKR), devenant ainsi la 134e Partie contractante à la Convention. Les délégués du Conseil ont également assisté à la signature de protocoles d'accord portant sur :

La formalisation de l'établissement du Bureau régional pour le renforcement des capacités (ROCB) dans les Émirats arabes unis.

La reconnaissance des centres régionaux cynotechniques situés en Australie, à Hong Kong (Chine) et en Indonésie.

La reconnaissance du Programme pour professionnels du laboratoire régional des Douanes en Inde.

Sur une note plus légère, l'Administration des Douanes d'Algérie a remporté le Concours photo annuel de l'OMD. La photo gagnante illustre comment le personnel douanier s'adapte à l'évolution des paysages et des conditions climatiques dans l'exercice de leurs missions de protection des frontières en coopération avec les autres agences présentes aux frontières.

Il est à rappeler que l'administration des Douanes guinéennes a été représentée par Colonel Macky Agréby DIALLO et Colonel Ibrahima BAH, respectivement Directeur général adjoint des Douanes et Directeur de la législation, de la réglementation et des relations internationales.



TRANSCO S.A

CONSIGNATION - MANUTENTION - TRANSIT - TRANSPORT - LOGISTIQUE



625 25 03 46 - 628 68 66 10

transco@transco - gn.net

Signature du protocole d'accord relatif au système interconnecté de gestion des marchandises en transit (SIGMAT)



Source : site du BRRC/OMD – AOC (www.omdaoc.org)

Le Commissaire général de l'Office Togolais des Recettes (OTR), M. Philippe Kokou Tchodie, et MM. les Directeurs généraux des administrations douanières de la CEDEAO ont signé un protocole d'accord et d'instruction cadre le vendredi le 09 juin 2023 à Lomé, République du Togo. Ce protocole est relatif à l'opérationnalisation du Système interconnecté de gestion des marchandises en transit (SIGMAT) entre les États membres de la CEDEAO.

La signature des commissaires et Directeurs généraux des administrations douanières de l'espace CEDEAO fait suite à leur rencontre jeudi dernier, précédée de la réunion des experts des administrations des Douanes Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Burkina-Faso, du Mali, de la Guinée, du Niger, du Sénégal et du Togo, les 5,6 et 7 juin 2023.

La réunion organisée jeudi par la commission de la CEDEAO en marge de la réunion des experts a porté sur l'élaboration d'une feuille de route pour le déploiement de SIGMAT dans les autres États membres de la CEDEAO. La Gambie, la Guinée Bissau, le Libéria, le Nigéria, et la Sierra Léone sont les participants à ce rendez-vous.

À l'occasion, les experts ont soumis à leur appréciation et validation les projets de protocole et instruction cadre relatif à l'interconnexion des systèmes informatiques des administrations des Douanes des États membres de la CEDEAO.

Au terme, les Directeurs généraux des Douanes ont, après amendement, validé le rapport final des travaux des experts. Ils ont également amendé, validé et signé le protocole d'accord et l'instruction cadre.

Engagement pour le SIGMAT dans la CEDEAO.

Ils s'engagent à veiller à la mise en œuvre des recommandations formulées notamment, à

l'endroit des administrations des Douanes des États membres de la CEDEAO d'aller vers la configuration commune de la déclaration en Douane unique et l'harmonisation de la codification des régies douaniers.

« Cette démarche permet de prendre des mesures pour encadrer les opérations des visites des marchandises en cas de soupçon d'irrégularité, de veiller à l'envoi des résultats de contrôles au bureau de départ, de renforcer la formation et la sensibilisation des agents de Douanes et des opérateurs sur l'utilisation du SIGMAT à l'endroit de la CEDEAO » a indiqué Salifou Tiemtore, Directeur de l'Union douanière et de la fiscalité/Commission de la CEDEAO.

Il est aussi prévu la mise en place d'un mécanisme d'identification unique régional des opérateurs économiques, finaliser le manuel des procédures de SIGMAT, accélérer la mise en œuvre du règlement sur le mécanisme de garantie de transit communautaire.

Il sera proposé à la prochaine réunion du comité de pilotage un mécanisme de prise en charge et de soutenabilité des activités entrant dans la mise en œuvre du SIGMAT dans les États membres.

À l'endroit des partenaires technique et financier, l'accord souhaite de poursuivre le soutien aux administrations des Douanes en matière de renforcement des capacités. Les Directeurs généraux des Douanes du Bénin, du Burkina-Faso, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Mali, de la Guinée, du Niger et du Sénégal et du Togo ont convenu de confier la présidence Comité de Pilotage au Togo jusqu'à la tenue de la prochaine réunion, de tenir la prochaine réunion de pilotage au Ghana en Décembre 2023 sous réserve de l'approbation des autorités Ghanéennes.

PARTENARIAT

• Douane - secteur privé

La Direction générale des Douanes a poursuivi le renforcement de son partenariat avec le secteur privé en 2023 à travers des séries de réunions dont certaines ont abouti à la signature de protocoles d'accord.

Au cours de chaque réunion, il y a échange d'informations, prise de décisions concertées après examen des difficultés et préoccupations des deux (02) parties conformément aux recommandations de l'Organisation mondiale des Douanes (OMD) dans le cadre des normes

(Pilier N°2/SAFE) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans l'accord de facilitation des échanges (article 2 /AFE).

Les objectifs recherchés à travers ces rencontres sont entre autres : réduire le temps et le coût de passage des marchandises au cordon douanier par la suppression des barrières non tarifaires ; prévenir et lutter contre la fraude douanière ; concilier facilitation et contrôle du commerce transfrontalier guinéen, etc.

Parmi ces rencontres, on peut citer :



• Douane – FDS et autres services publics



• Douane – institutions internationales

BILAN 2023

I - RECETTES

Courant 2023, la Direction générale des Douanes a mobilisé 10.374.822.344.000 GNF sur une prévision de 9.793.552.296.000 GNF hormis les recettes de trésorerie selon la loi des finances initiale, soit un taux d'exécution global de 105, 94%. Chacune des unités en charge du recouvrement a participé à cette mobilisation suivant le tableau ci-après :

UNITE	PREVISION (QUOTA)	REALISATION	RATIO
Direction régionale Conakry Port	5.320.098.028.000	4.278.892.134.000	80,43 %
Direction régionale Conakry centre	3.387.286.148.000	3.343.330.497.000	98,70 %
Direction Renseignement et enquêtes douanières	35.138.855.000	47.047.013.000	133,89 %
Direction surveillance douanière	500.000.000	463.500.000	92,70 %
Brigade spéciale KM 36	200.000.000	171.900.000	85,95 %
Brigade spéciale intervention rapide	2.000.000.000	300.000.000	15,00%
Direction régionale Kindia	110.200.000.000	130.051.046.000	118,01%
Direction régionale Boké	2.022.522.746.000	1.620.195.428.000	80,11%
Direction régionale Labé	313.461.000	328.113.000	104,67%
Direction régionale Kankan	74.237.786.000	62.218.418.000	83,81%
Direction régionale N'Zérékoré	27.147.731.000	29.980.467.000	110,43%

II - LUTTE CONTRE LA FRAUDE COMMERCIALE

L'ensemble des unités douanières en charge de la prévention, la recherche, la constatation et la répression de la fraude commerciale ont fait deux cent trente-sept (237) affaires contentieuses au total. Ces affaires contentieuses leur ont permis de récupérer **103.171.288.666 GNF** de droits et taxes éludés au compte du trésor public et d'infliger, au titre des amendes, un montant global de **84.925.384.822 GNF** aux personnes responsables des différentes infractions.

III - LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DU PERSONNEL

La Direction générale des Douanes a poursuivi le renforcement des capacités opérationnelles de son personnel en 2023 à travers des séries de formation. Au total, quatre cent douze (412) agents en ont bénéficié. Parmi ces formations, on peut citer :

1. La Formation militaire commune de base (FCB) de trois cent quatre (304) agents dont quatre vingt quatre (84) au centre d'instruction, d'infanterie (CII) du camp KWAME KURUMA de KM 36 ; cent huit (108) à CIAM Forécariah, vingt-six (26) à Kindia ; Vingt-six (26) à Labé ; trente (30) à Kankan et trente au centre d'instruction et de recyclage (CIR) de Kissidougou.



2. La Formation professionnelle initiale à Conakry de quatre-vingt-quatre (84) agents.



3. La Formation professionnelle continue de deux-cent-dix (210) agents dont cent cinquante (150) de la surveillance soixante (60) des opérations commerciales, et 13 en finances publiques.



4. La Formation de quinze (15) inspecteurs des Douanes dont un (01) en France, douze (12) au Maroc et deux (02) en Belgique



IV- ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES

Les efforts du Gouvernement dans la construction des infrastructures douanières.

L'administration des Douanes guinéennes compte plus de 2500 agents repartis sur toute l'étendue du territoire National.



Colonel Sitapha KONDÉ
Inspecteur des Douanes
Chef du Service des Moyens Généraux

Ce personnel paramilitaire, est présent sur le long des frontières avec les pays voisins pour assurer les missions régaliennes de la Douane. Leur mission principale reste focalisée sur la mobilisation des recettes douanières, la lutte contre la fraude et la

sécurisation de la population contre les produits stupéfiants.

Dans son élan de mobilisation accrue des recettes, les services des douanes apportent une part importante au budget de l'État en contribuant à près de 50% au budget de l'État.

Ces efforts du personnel de la Douane, toutes catégories confondues, obtenus avec beaucoup de volonté et de patriotisme ont été récompensés par des mesure d'accompagnement dans le cadre du renforcement des capacités infrastructurelles des unités douanières aussi bien à Conakry qu'à l'intérieur du pays.

Créer des conditions matérielles nécessaires et suffisantes pour permettre aux agents de travailler dans un environnement qui offre un cadre de vie décent a été au centre des débats des Autorités douanières.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme général de reformes institutionnelles afin de booster le rendement des services publics pour un développement durable et de résoudre les nombreux déficits en termes d'infrastructures de base, le CNRD, à travers le Gouvernement guinéen a initié dans sa politique générale à court et moyens termes la réalisation des infrastructures de service et d'utilité sociale pour les Services publics de l'État.



Dans l'élaboration de cette politique, le Gouvernement de la République de Guinée, prenant en compte les besoins cruciaux actuels du Ministère du Budget en termes d'infrastructures et en particulier ceux de la Direction Générale des Douanes a prévu dans la loi des finance 2022, la réalisation de nombreuses infrastructures douanières à l'intérieur du pays, notamment la construction des sièges de trois (3) Directions régionales à Boké, Kankan et N'zérékoré, de deux (2) Directions préfectorales, à Siguiri et à Koundara, d'un (1) Bureau des Douanes , à Zoo dans Lola et d'une (1) Brigade Spéciale d'Intervention Rapide à Mamou.

L'engagement du Gouvernement et du CNRD à redorer l'image de notre administration a été vivement salué par l'ensemble du personnel qui en avait sérieusement besoin.

Le constat était plutôt amer car, hormis la Direction régionale des Douanes de Labé qui a été reconstruite il y'a 20 ans, aucune Direction régionale n'a fait l'objet de reconstruction depuis l'indépendance jusqu'à nos jours. Malgré notre forte implication dans la mobilisation des ressources pour le financement des projets d'infrastructures à la faveur des fêtes tournantes, la Douane n'a bénéficié d'aucune réhabilitation de ses locaux à l'intérieur du pays.



Bloc administratif des Douanes de Kindia



Logement du Directeur préfectoral des Douanes de Mandiana



À ce jour, toutes les sept (7) entreprises engagées dans les constructions ont reçu leur avance de démarrage des travaux et leurs premiers décomptes, l'état d'avancement des travaux est très encourageant vu l'engagement pris par les entreprises à respecter le délai contractuel.

V - RÉFORMES ET MODERNISATION

En plus des activités réalisées dans les domaines des infrastructures, le renforcement des capacités du personnel, plusieurs autres ont été entamées dans le cadre des réformes et de la modernisation de la Direction générale des Douanes en vue de faciliter le commerce licite, accompagner les entreprises citoyennes. Au nombre de ces activités, on peut citer entre autres :

- La poursuite de l'informatisation des unités douanières et la dématérialisation des procédures douanières ;
- La généralisation du paiement en ligne des droits et taxes perçus par l'administration des Douanes à travers la plateforme du Guichet unique du commerce extérieur guinéen (GUCEG) ;

- La mise en place du bordereau des frais uniques (BFU) en collaboration avec le GUCEG ;
- La signature de la convention entre la DGD et WEBFONTAINE pour le suivi électronique des marchandises en transit ;
- Le lancement des travaux d'interconnexion des Douanes guinéennes et ivoiriennes pour le suivi électronique des marchandises en transit à travers le système informatique de gestion des marchandises en transit (SIGMAT) ;
- La refonte du site web des Douanes guinéennes ;

QUELQUES THÈMES D'ACTUALITÉ

THÈME 1 : PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES RISQUES DE FRAUDES LIÉS AU COMMERCE ÉLECTRONIQUE



Colonel Cheick Gadiri CONDÉ

Inspecteur des douanes, Directeur du Renseignement et des Enquêtes Douanières

CONTEXTE

Traditionnellement la croissance du commerce international d'une décennie sur l'autre, est d'une constatation générale depuis le XIX siècle avec la diminution des coûts de transports, l'accélération du niveau d'industrialisation des pays et surtout le développement et la croissance économique des pays de l'Asie doublée d'une politique d'exportation et de taux de change favorable au cours de la dernière décennie. Mais il faut aussi relever, avec une mention particulière, que la pandémie de COVID19 qui sévit dans le monde en 2020, a eu pour conséquences, après des ravages sur les vies humaines, le développement du commerce électronique.

Selon le rapport intitulé COVID-19 and E-commerce: À Global Review, publié par la CNUCED et ses partenaires de l'initiative e-Trade for all, les entreprises et les consommateurs se sont tournés de plus en plus vers le numérique, vendant et achetant davantage

de biens et de services en ligne. La part du commerce électronique dans le commerce de détail mondial est ainsi passée de 14 % en 2019 à environ 17 % en 2020. Il se pose alors naturellement la question de la maîtrise de ce flux d'un type de commerce particulier. Au regard de ce nouveau défi qu'est la maîtrise de E-Commerce et les risques de fraude y afférents, les administrations douanières doivent se réinventer afin d'adapter leurs méthodes de travail et la réglementation douanière à ce type de commerce d'une grande célérité et extrêmement complexe.

C'est donc prenant la mesure de ce challenge que l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) qui a pour rôle ; l'élaboration des standards pour les administrations membres, des renforcements de capacités en vue de faciliter le commerce légitime, sécuriser la collecte des revenus pour les états membres, protéger les sociétés, promouvoir et soutenir le leadership des administrations douanières dans le commerce International, a mis en place depuis septembre 2016, un groupe de travail international sur le commerce électronique. Le groupe de travail comprend ; les administrations douanières membres de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), les acteurs du commerce électronique, certaines organisations internationales, le milieu universitaire etc....

Ce groupe, véritable Task force, a beaucoup travaillé pendant la dernière décennie et à aider à l'élaboration d'un cadre des normes sur le commerce électronique transfrontalier.

LE CADRE DES NORMES DE L'OMD SUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE TRANSFRONTALIER

De 2016 à 2021, le groupe de travail de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) sur le commerce électronique a essentiellement mis en place des Normes pertinentes pour la maîtrise de ce commerce. Ces normes sont exhaustivement énumérées et vivement conseillées aux états membres ; Parmi ces normes, nous pouvons citer ; l'échange électroniques et l'analyse de risque, la perception juste et efficace des recettes, la sécurité et la sûreté, la simplification et la facilitation des procédures etc....

À date l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) a lancé auprès des états membres des études de cas de mise en œuvre du cadre de normes de l'OMD pour le commerce électronique. Elle a même mis en place un modèle d'étude de cas.

QUELQUES THÈMES D'ACTUALITÉ

THÈME 1 : PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES RISQUES DE FRAUDES LIÉS AU COMMERCE ÉLECTRONIQUE

L'objectif de ces études est de cerner et d'illustrer la façon dont les normes énoncées dans le cadre de normes pour le commerce électronique transfrontalier sont mises en œuvre dans les pays. Ces études permettront par ailleurs, à l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) de pouvoir générer un modèle spécifique pour chacune des normes ou si un modèle générique conviendrait mieux.

La problématique du commerce électronique (E-Commerce) est également prise en charge dans le Convention de simplification et l'harmonisation des régimes douaniers révisée (CKR)..

Certains états parties de CKR réclament actuellement une révision du (CKR) relative à la problématique du commerce électronique notamment sur les questions portant entre autres sur ; l'information préalable sur le fret, le traitement des produits périssables, le paiement électronique des droits et le trafic postal. Ces sujets sont traités respectivement aux termes des chapitre 3, chapitre 4 de l'Annexe Générale et Chapitre 2 A/ C1 et J de l'Annexe spécifique de la Convention Internationale sur la Simplification et l'Harmonisation des Régimes Douaniers (CKR).

Il est important de relever que le E-commerce fait également l'objet du chapitre 6.9 et 6.10 de l'Annexe Générale et l'annexe spécifique J2 de ladite convention (CKR).

Pour d'avantage sensibiliser les états membres et les aider à mieux approprier le Commerce électronique, l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) a organisé du 25 au 28 Mai 2021, un atelier régional en ligne sur le commerce électronique transfrontalier qui a regroupé les régions de l'Afrique Australe (AOA) et l'Afrique de l'ouest. En plus des deux (2) régions de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), certaines institutions internationales ont pris part à cet atelier, notamment : Union Postale Universelle (UPU), Global Express Association (DHL EXPRESS, FEDEX EXPRESS UPS EXPRESS). Les pays ont eu des échanges fructueux sur des thématiques transversaux.

Ce groupe, véritable Task force, a beaucoup travaillé pendant la dernière décennie et à aider à l'élaboration d'un cadre des normes sur le commerce électronique transfrontalier.

Le Cameroun de l'Afrique Occidentale et Centrale (AOC) a présenté l'extension du programme d'Opérateur Economique Agréé (OEA) aux parties prenantes du commerce électronique, le KENYA dans la région Afrique Orientale et Australe (AOA) a travaillé

sur le partenariat en commerce électronique: rôle et responsabilités.

La côte d'Ivoire a présenté sur son expérience en matière de recouvrement juste et efficace des droits et taxes en matière de commerce électronique. Le Sénégal a exposé sur les procédures postales de dédouanement sur le commerce électronique transfrontalier.

Quant à la Guinée, elle a présenté sur la gestion de risque liée aux opérateurs inconnus : défis et solutions.

Le partage d'expériences au travers de ces différentes présentations soutenues par des débats autour des questions, a abouti à des constats largement partagés par l'ensemble des pays participants, quinze (15) au total, suivants :

- **L'état embryonnaire sinon inexistant des cadres législatifs et réglementaires pour mieux appréhender le commerce électronique.**
- **La difficulté d'identification des acteurs du commerce électronique, ce qui accroît le risque de fraude.**
- **Insuffisance ou manque de collaboration entre les services de Douanes et les services postaux.**
- **Insuffisance de maîtrise des technologies de communication**
- **Insuffisance des infrastructures des technologies de communication.**
- **Insuffisance de couverture des pays et le faible taux de pénétration internet dans les pays.**

Toutes ces difficultés ont fait que l'Afrique n'a pratiquement qu'une part marginale dans le commerce international, mais surtout le commerce électronique.

Le commerce électronique est passé de 14% du commerce mondial en 2019 à 17% en 2020.

La part de l'Afrique dans le commerce électronique a été estimée par la CNUCED à environ 0,3% alors que le commerce électronique qui était chiffré à 1200 milliards en 2013 , est passé à plus de 21 mille Milliards en 2021.

L'union européenne a, quant à elle, pu capter 7 billions des Droits sur le commerce électronique.

Au regard de ces difficultés, il est impérieux de formuler un certain nombre de recommandations à l'attention de nos autorités pour maîtriser le commerce électronique et lutter efficacement contre la fraude pour la sécurité de nos populations et l'amélioration des recettes.

QUELQUES THÈMES D'ACTUALITÉ

THÈME 1 : PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES RISQUES DE FRAUDES LIÉS AU COMMERCE ÉLECTRONIQUE

RECOMMANDATIONS

De ce qui précède, nous avons l'obligation de formuler des recommandations dans l'ordre décroissant :

1- La mise en place ou le renforcement du cadre législatif et réglementaire dans notre pays.

Cette recommandation vise à interpeller les autorités à mettre en place et renforcer les textes législatifs et réglementaires pour appréhender le commerce électronique. Ces textes devraient singulariser le commerce électronique parmi les échanges commerciaux et les échanges de services.

Notre pays la Guinée a effectivement besoin d'un tel cadre législatif à l'instar des pays comme la Côte d'Ivoire, le Cameroun dans la région Afrique Occidentale et Centrale de l'Organisation Mondiale des Douanes (AOC-OMD).

2- L'identification des acteurs du commerce électronique (E-commerce).

Cette étape qui conduit à la maîtrise du commerce électronique est autant important qu'elle permettra d'élargir la base des impôts et droits de douane et de lutter efficacement contre la fraude.

Pour cela, la Guinée a besoin de l'implication du gouvernement en premier lieu, les acteurs des plateformes du commerce électronique en Guinée ou leurs représentants en l'occurrence: DHL, ALIBABA, AMAZON etc., les courtiers et commissionnaires agréés en douane, les banques et institutions financières, les opérateurs postaux, l'autorité de régulation des postes et télécommunications (ARPT), les opérateurs de téléphonie et les entreprises de logistiques.

3- Renforcer la collaboration entre les administrations des douanes et les postes :

Cette recommandation est déjà en application dans certains pays comme la Côte d'Ivoire et le Bénin qui ont des représentants douaniers auprès des autorités de régulations des postes et télécommunication et de sécurité des systèmes d'information. La douane guinéenne et l'Autorité de régulation des postes et télécommunication (ARPT) sont en train d'initier la mise en place de protocole d'accord pour l'échange d'informations pour l'importation des équipements et matériels de télécommunication. Il sera idoine que ce protocole soit élargi aux échanges des données électroniques sur les activités comme raciales de l'ensemble des acteurs des plateformes de commerce électronique représentés en République de Guinée.

Cet échange permettra à coup sûr d'identifier les acteurs de E-commerce pour pouvoir les fiscaliser et amenuiser la fraude dans le secteur.

4- Le gouvernement doit encourager et renforcer à travers la fibre optique, la couverture du territoire guinéen en internet et la pénétration.

Le Rwanda constitue un pays d'exemple en la matière : au Rwanda en 2021, la couverture de Téléphonie 4G était de 95 % et le taux de pénétration de la téléphonie mobile était de 76% de la population. Il a construit un réseau de fibre optique de plus 5000 km.

CONCLUSION

Le commerce électronique, constitue de nos jours la nouveauté commerciale à cause de sa rapidité autant par la négociation entre le vendeur et l'acheteur que par la livraison, parfois à domicile. Il n'est pas moins important de rappeler que ce nouveau type de commerce (E-commerce) est en croissance exponentielle à mesure du développement des technologies de l'information, par rapport au commerce traditionnel. Il a une part mondiale de 17 % et brasse environ 21 mille milliards de dollars.

En outre, le E-commerce regorge potentiellement bien de types de fraude et d'infractions au Droit de propriété Intellectuelle c'est pourquoi l'OMD a planifié du 4 au 15 Décembre prochain l'opération **STOP III** qui a pour cible l'interception et la saisie de médicaments falsifiés ou de qualité inférieure ainsi que tous les autres produits de consommation courante pouvant porter atteinte aux droits de la propriété intellectuelle (**DPI**) via le commerce électronique.

Il est donc indispensable que l'Afrique, notamment notre pays la Guinée s'intéresse à cette nouvelle donne qui peut engendrer d'énormes potentialités fiscales pour élargir la base des impôts et des droits de Douane.

QUELQUES THÈMES D'ACTUALITÉ

THÈME 2 : SÉCURISATION DES MARCHANDISES EN TRANSIT

GÉNÉRALITÉS

Le transit international est le régime douanier sous lequel sont placées des marchandises transportées, sous contrôle douanier, d'un bureau de départ vers un bureau de destination, en suspension des droits, taxes et autres mesures de prohibitions.

C'est une mesure de facilitation du mouvement des marchandises licites dans le commerce international. La République de Guinée étant un pays côtier avec une ouverture de 300 km sur l'océan atlantique, dispose de plusieurs ports dont celui de Conakry classé 8ème Port le plus compétitif de l'Afrique, 1er de la CEDEAO et fait frontières terrestres avec six Pays de l'Afrique de l'ouest.

Ces différents atouts géographiques font de la Guinée, un Pays de transit de marchandises par excellence.

La suspension des droits, des taxes et les mesures de facilitation accordées peuvent engendrer un détournement de destination privilégiée et entraîner une perte considérable des recettes douanières.

C'est pourquoi depuis la prise de responsabilité des forces de défenses et de sécurité le 05 septembre 2021, l'administration des douanes sous le leadership du général de Brigade Moussa CAMARA, Directeur Général des douanes, dans le cadre de la refondation de l'Etat a fait de la facilitation et de la sécurisation des marchandises en transit l'une de ses priorités.

ACQUIS

Parmi les dispositions prises par les autorités douanières pour faciliter et sécuriser les marchandises en transit nous pouvons citer :

- L'organisation de la troisième rencontre bilatérale entre les administrations des douanes du Mali et de la Guinée les 08 et 09 Février 2022 à Bamako ;

- L'organisation de la rencontre tripartite entre les administrations des douanes du Liberia, de la Sierra Leone et de la Guinée avec signature d'un protocole d'accord d'assistance administrative mutuelle le 04 Novembre 2022 à Conakry ;

- La mise en place d'une procédure de suivi électronique (T1) des marchandises dans les bureaux informatisés ;

- La mise en place d'une procédure impliquant la représentation des douanes maliennes au Port de Conakry ;

- La mise en place des guichets informatisés sur les différents corridors pour constater les passages et les sorties des marchandises en transit ;

- La révision de la liste des commissionnaires agréés en douanes de 68 à 39 sociétés de transit sur la base de la moralité ;

- La signature d'une circulaire fixant les délais de transit et le respect de la route légale ;



Colonel Fadansen KÉÏTA

Inspecteur des Douanes
Directeur régional Conakry Port

- Le suivi quotidien des ordres de mission déchargés par les bureaux de destination et des apurements des T1 par le Bureau de sortie.

PERSPECTIVE

Pour mieux sécuriser, simplifier et accélérer le flux des marchandises en transit, l'administration des douanes guinéenne à l'instar de ses paires de la CEDEAO s'engage à mettre en œuvre la pleine opérationnalisation du SIGMAT (système interconnecté de gestion des marchandises en transit) mettant fin à la gestion manuelle surannée des opérations de transit des marchandises le long des corridors routiers de l'espace CEDEAO ;

Parallèlement au SIGMAT, les autorités douanières viennent de signer un contrat avec l'entreprise Web fontaine pour le suivi électronique des marchandises. Mille (1000) balises GPS/GSM pour le suivi des camions, une plate forme de géo localisation, des étiquettes et lecteurs RFID pour les véhicules, une salle de contrôle, équipement des sites de départ, un nouveau serveur pour héberger le Sydonia + le tracking et un personnel technique et logistique sont entre autres les composantes du projet.

Toutes ces panoplies de mesures sont prises par les autorités douanières guinéennes pour sécuriser et faciliter les opérations dans le secteur du transit International.

QUELQUES THÈMES D'ACTUALITÉ

THÈME 3 : FONCTIONS ET DYNAMISME DE LA FISCALITÉ DE PORTE

L'administration des Douanes guinéennes applique la politique du Gouvernement en collectant des droits, taxes et redevances sur les marchandises aux frontières, soit à l'entrée, soit à la sortie du territoire national. Ces ressources constituent la fiscalité de porte et sont un véritable instrument de politique publique.



Colonel Kaba 1 CAMARA

Inspecteur des Douanes, Chef du Service Communication et Relations Publiques

A quoi servent ces fonds ? Sont-ils statiques ou dynamiques ? Après avoir dégager les fonctions des fonds collectés par la régie douanière dans la première partie de ma communication, j'aborderai, dans la deuxième partie, les différents cas de leur évolution.

A- FONCTIONS DE LA FISCALITÉ DE PORTE

Si les ressources collectées par le service des Douanes sur les marchandises ont des fonctions à l'importation, il n'en demeure

pas moins à l'exportation pour atteindre les objectifs visés par le Gouvernement.

1- Les fonctions de la fiscalité de porte à l'importation.

► Les recettes douanières financent les charges ou dépenses publiques.

Chaque année, l'Etat supporte deux (02) types de charges ou dépenses publiques; ce sont les dépenses de fonctionnement (salaires des fonctionnaires, consommables...) et les dépenses d'investissement (construction des routes, des écoles, des hôpitaux, des édifices publics...). Les sources de financement sont les recettes douanières, la fiscalité intérieure, les recettes administratives, les dons et emprunts.

► La fiscalité de porte encourage ou incite les investisseurs.

L'Etat guinéen encourage les investisseurs à travers les dépenses fiscales; c'est-à-dire des dépenses indirectes communément appelées des exonérations des droits et taxes d'entrée, des subventions ou droits et taxes à taux réduits. Les secteurs qui en bénéficient actuellement sont l'agriculture, la pêche, l'élevage, l'industrie, l'éducation, les mines, les ONG, les dons et aides, les marchandises sous conventions particulières.

► La fiscalité de porte est un instrument de protection.

L'Etat protège le consommateur, la santé publique, l'environnement ainsi que l'économie nationale ou communautaire par des barrières aussi bien tarifaires que non tarifaires. Le protectionnisme tarifaire ou fiscal se réalise par la surtaxation pour décourager l'importation de certaines catégories de marchandises.

FONCTIONS ET DYNAMISME DE LA FISCALITÉ DE PORTE

C'est pourquoi dans le tarif extérieur commun (TEC), tous les produits dangereux pour la santé humaine (cigares, cigarettes, liqueurs, vins mousseux, bière de malt, etc) sont assujettis au paiement des accises (AC) ; les produits (eaux minérales, eaux gazéifiées ; boissons contenant fortement de la caféine, certains articles en plastique etc.) susceptibles de concurrencer déloyalement la production nationale sont assujettis au paiement de la taxe conjoncturelle de protection (TCP).

► **L'imposition de porte cherche à réduire le fossé entre les riches et les pauvres** : Les produits de première nécessité, auxquels tout le monde doit accéder y compris la basse classe, sont moins taxés que les produits de luxe destinés aux nantis.

2- Les fonctions de la fiscalité de porte à l'exportation.

► **Le droit de sortie rend compétitive la production nationale sur le marché international** : la Guinée exporte des produits miniers, industriels, du cru, de l'artisanat, etc. En fixant le prix de vente de ces produits sur le marché mondial, l'exportateur prend en compte plusieurs facteurs notamment le coût de production, le droit de sortie et la concurrence. Soucieux de cet aspect concurrentiel, l'Etat guinéen applique un droit de sortie très faible sur nos productions nationales en vue de les rendre compétitives tout en évitant le dumping ou le financement des exportations qui sont interdites par l'organisation mondiale du commerce (OMC). C'est pourquoi, le taux le plus élevé du droit fiscal à l'exportation, dans le TEC, est de 2% de la valeur FOB des marchandises.

► **Le droit de sortie favorise le rapatriement des devises** : Le service des Douanes applique certaines mesures gouvernementales qui favorisent le rapatriement des devises. Ces mesures sont prévues dans la politique monétaire définie par la BCRG, la loi

relative aux transactions financières entre la République de Guinée et l'étranger, le code des Douanes et dans certaines conventions particulières. Parmi ces mesures, il y a le contrôle des mouvements transnationaux des capitaux, la perception du droit de sortie en devise, etc.

B- LE DYNAMISME

1. La fiscalité de porte varie dans le temps : Le Gouvernement revoit la quotité des impositions de porte, soit à la hausse, soit à la baisse en tenant compte de la conjoncture macroéconomique pour atteindre ses objectifs de politique fiscale. A titre illustratif, la LFR 1992 a revu le taux de la RTL à la hausse de 1% à 2% ; le taux du droit unique d'entrée (DUE), auquel les matières premières du secteur industriel sont soumises, a été revu à la baisse de 6% à 3% par la LFI 2020 et de 3% à 0% par la LFI de 2021 ; etc.

2. Les marchandises ne sont pas taxées de la même manière au cordon douanier. D'une manière générale, les matières premières et les biens sociaux de base (agriculture, élevage, pêche, santé, éducation, information) sont moins taxés que les produits semi-finis qui, eux aussi, sont moins taxés que les biens de consommation finale. Exemple N°1, une vache reproductrice de race pure destinée à l'élevage est taxée à 7,75% CAF alors qu'elle sera taxée à 32,91% si elle était destinée à la consommation finale selon le TEC ; Exemple N°2 la taxation du bois : Le bois brut (N°SH : 4403) est taxé à 27,01% ; le bois scié (N°SH : 4407) est taxé à 32,91% et le bois contre-plaqué (N°SH : 4412) est taxé à 56,51% ; etc.

En somme, nous pouvons dire que les droits, taxes et redevances recouverts par l'administration des Douanes sur les marchandises à l'importation comme à l'exportation ont plusieurs fonctions et sont dynamiques.

QUELQUES THÈMES D'ACTUALITÉ

THÈME 4 : LES DÉFIS DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA DOUANE

Compte tenu de la nature de leur mission et du fait qu'elles évoluent dans un environnement caractérisé par des interactions complexes, les administrations des douanes doivent constamment veiller à se moderniser. En d'autres termes, elles doivent régulièrement mettre à jour et à niveau leurs modes de fonctionnement et leurs méthodes de travail. Si les stratégies, les processus et les outils jouent un rôle fondamental en ce sens, le moteur de la performance de la douane reste son capital humain.



Colonel Lancine CONDÉ

Inspecteur des Douanes

Chef Service Ressources Humaines et Formation

La gestion de ce capital humain est une discipline qui consiste à amener le personnel d'une organisation à bien vouloir utiliser et à être capable d'utiliser ses connaissances, ses compétences et ses spécificités le mieux possible pour servir les objectifs de l'administration douanière.

Pour mieux relever les défis qui lui sont assignés la douane guinéenne doit œuvrer dans les domaines suivants :

1-Gestion par compétence du personnel douanier ou la promotion de l'excellence.

La compétence couvre trois dimensions :

- Le savoir (ensemble des connaissances) ;
- Le savoir-faire (ensemble des aptitudes ou habiletés) ;
- Le savoir être (ensemble des comportements citoyens) ;

Le mode de recrutement des fonctionnaires douaniers ne permet pas à notre Administration de prendre en compte ces trois savoirs dont la somme constitue la compétence.

Il est par conséquent urgent pour l'administration des douanes guinéenne de mettre en place une réelle politique de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GEPEC).

Plus qu'une question d'outils, la démarche "compétences" repose avant tout sur une volonté d'anticiper et de se préparer aux changements d'un environnement complexe en perpétuelle mutation. L'initiation de cette démarche vise à faire évoluer l'organisation de l'administration des douanes avec ses différentes parties prenantes et intégrantes. Elle présente plusieurs intérêts spécifiques.

Au niveau de l'administration des douanes guinéennes, elle reflète le symbole d'un nouveau paradigme qui positionne le personnel douanier au cœur de l'ensemble des activités de la Douane et le transforme en partenaire stratégique acteur de la performance organisationnelle.

À ce titre elle permet d'indiquer clairement les attentes liées aux différents postes de travail au sein de la douane guinéenne. C'est une approche efficace permettant de décrire ces attentes d'une manière correcte et compréhensible.

La Démarche Compétences structure et dynamise les étapes de la gestion des ressources humaines en fournissant un cadre méthodologique et une palette d'outils opérationnels pour mettre en place et suivre le plan de développement et de la maîtrise du personnel.

Pour relever ce défi, ces outils les plus pertinents en développement par la douane Guinéenne sont :

1. Le catalogue ou référentiel des emplois ;
2. Le référentiel des compétences ;
3. Le dictionnaire des compétences ;
4. les descriptifs des postes.

QUELQUES THÈMES D'ACTUALITÉ

La digitalisation de ce processus de Gestion des Ressources Humaines est en phase terminale à travers le développement d'une application comprenant quatre modules, à savoir :

- le module gestion administrative du personnel ;
- le module gestion de la formation ;
- le module gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et;
- le module gestion de la performance.

2-La mobilité du personnel :

La gestion des ressources humaines est un domaine complexe. En effet, il existe au sein de l'administration des douanes une multitude de métiers aux spécificités parfois très techniques qui exigent un long apprentissage avant d'en posséder la maîtrise totale. A titre d'exemple, un agent exerçant du contrôle en entreprise n'atteindra le niveau de performance souhaité qu'après une longue formation et une durée d'exercice à ce poste qui lui permettra de se situer à un niveau de performance satisfaisant. Dès lors, il est évident que sa succession nécessitera à nouveau un lourd investissement et engendrera un temps de latence, et une perte de compétence préjudiciable à l'efficacité du service.

Pour autant, et de façon paradoxale voire même contradictoire à ce constat, la mobilité des personnels doit également faire partie intégrante de la gestion des ressources humaines.

C'est là, tout l'enjeu de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences : "Assurer une continuité efficace des services sur des métiers douaniers techniquement complexes nécessitant un long apprentissage,"

En effet, et à contrario il convient d'intégrer le fait que lorsque l'agent travaille plus de 4 ans dans le même service, il développe une approche professionnelle de routine, nuisant grandement à l'efficacité du service rendu.

Il convient donc, de développer une approche offrant des opportunités de mobilité fonctionnelle et/ou géographique aux agents de façon à permettre davantage de mixité et favoriser une approche plus transversale des missions douanières. Le corolaire indispensable de cette politique instaurant des règles en matière de mobilité, est la montée en puissance des compétences sur l'ensemble des métiers et

missions douanières.

Enfin, il est important de préciser que la mobilité est un gage d'équité sociale permettant à chaque agent de mieux connaître les risques et spécificités de l'ensemble des régions douanières.

Eu égard à toutes ces considérations complexes, la mise en œuvre de règles en matière de mouvements de personnels avec des outils de suivi, permettrait d'éviter certaines dérives, la frustration et garantir l'efficacité des services.

À cet effet, la mise en place d'un tableau de mutations couplé aux outils GEPEC, intégrant ainsi les compétences, les savoirs faire développés, et l'ancienneté à la résidence permettrait d'instituer une gestion du personnel plus équitable et plus efficace, résolument tournée vers la modernité et la performance.

3- Le renforcement des capacités et l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'information et de la Communication.

Le recensement de 2016 a révélé que 30% de nos effectifs ne savent ni lire ni écrire. En plus de cela, près de 40% n'ont pas suivi de formation professionnelle. Enfin 85% appréhendent mal les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Dans ce contexte, la maîtrise du recrutement, le renforcement de la formation professionnelle (initiale et continue), la mise en œuvre d'une réelle politique de Gestion Prévisionnelle des Emplois et compétences, l'instauration de règles en matière de mouvements de personnels sont les gages d'une douane moderne, apte à faire face aux grands enjeux d'un monde en perpétuelle mutation.

Pour répondre à ces défis, il faut que la douane ait son Ecole des douanes à l'instar de l'Armée, de la Police et de la Gendarmerie qui lui permettra d'adapter ses missions et son organisation à l'évolution de l'environnement juridique et des échanges internationaux.

QUELQUES THÈMES D'ACTUALITÉ

THÈME 5 : LES TECHNOLOGIES DE RUPTURE



Lieutenant-Colonel Lancinet Sidiki CONDÉ
Inspecteur des Douanes
Directeur de l'Informatique et des Statistiques

Une technologie de rupture est une innovation technologique qui porte sur un produit ou un service et qui finit par remplacer une technologie dominante sur un marché.

C'est le Professeur Clayton M. Christensen, de la Harvard Business School, qui est à l'origine du terme technologie de rupture. Dans son best-seller de 1997, « The Innovator's Dilemma ».

Voici quelques exemples de technologies de rupture :

- ▶ L'ordinateur personnel (le PC, Personal Computer) a remplacé la machine à écrire et a changé nos modes de travail et de communication pour toujours.
- ▶ Le courrier électronique a transformé notre mode de communication. L'ordinateur portable et l'informatique mobile ont donné aux professionnels accès à la mobilité, et permis la connexion aux réseaux d'entreprise et la collaboration en tout lieu.
- ▶ Les smartphones ont largement remplacé les téléphones cellulaires et les assistants numériques personnels (PDA). En outre, du fait des applications qu'ils embarquent, ils ont, entre autres, bouleversé les secteurs des appareils photos de poche, des lecteurs MP3, des calculatrices et des dispositifs GPS. Certains utilisateurs mobiles remplacent souvent l'ordinateur portable par le smartphone. D'autres privilégient la tablette.
- ▶ L'informatique en Cloud, ou Cloud computing, a constitué une technologie de rupture phénoménale dans le monde des affaires. Elle a déplacé de nombreuses ressources traditionnellement exploitées sur site ou proposées sous la forme de services hébergés classiques.
- ▶ Les réseaux sociaux ont eu une incidence majeure sur nos modes de communication (particulièrement à titre personnel). Ils ont bouleversé les secteurs du téléphone, du courrier électronique, de la messagerie instantanée et même de la planification.

Ainsi, lorsque nous parlons de technologies de rupture ou d'innovation de rupture, nous ne parlons pas d'une réaction négative dans un certain marché, mais plutôt d'une évolution naturelle de la technologie. Nos vies sont enrichies

à de nombreux égards par ces technologies de rupture. Selon le Rapport 2018 de l'OMC sur le commerce mondial, nous entrons dans une nouvelle ère au cours de laquelle une série d'innovations qui tirent parti d'Internet pourraient avoir une incidence majeure sur les coûts des échanges et sur le commerce international.

Les autorités douanières sont des acteurs essentiels des chaînes logistiques mondiales. La mesure dans laquelle elles tirent parti des technologies de rupture pour améliorer les processus douaniers peut avoir un impact important sur les processus du commerce transfrontalier et les opérations de la chaîne logistique. L'enjeu consiste à comprendre comment la douane réagit non seulement à l'utilisation de la technologie par ses partenaires, mais aussi à l'émergence de nouvelles technologies qui changent le fonctionnement des administrations et des entreprises. Le défi pour les douanes, comme pour tout consommateur, réside dans l'enthousiasme que suscite une technologie émergente, qui risque dès lors de monopoliser toutes les discussions en matière de réforme et de rénovation.

En revanche, la capacité des administrations des douanes à améliorer constamment l'efficacité de ses processus est primordiale, et les dernières technologies servent cet objectif dans la plupart des cas.

Initiatives de l'OMD

Depuis l'adoption du rapport d'étude sur les technologies de rupture en juin 2019, l'OMD a partagé ses conclusions et ses cas d'utilisation à l'occasion de nombreux forums internationaux, notamment avec les administrations des douanes, les organisations internationales, le secteur privé et le monde universitaire. L'OMD s'efforce ainsi de sensibiliser sans relâche à propos des possibilités et avantages de ces technologies pour la douane aujourd'hui et à l'avenir, et de susciter, dans la mesure du possible, de nouvelles initiatives. Il est désormais incontestable que trois groupes de technologies plus que tout autres ont soit déjà transformé le travail de la douane, soit démontré qu'elles joueraient un rôle important dans son travail à l'avenir pour soutenir la facilitation et la sûreté et sécurité du commerce transfrontalier.

Ces trois groupes de technologies sont la chaîne de blocs/technologie du registre distribué (DLT) (paiement électronique des déclarations, des factures,...), l'Internet des objets et les mégadonnées (drones, GPS), l'analyse des données, l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique.

Exemple d'intelligence artificielle comme technologie de rupture : le Projet d'analyse de données (BACUDA).

Le projet d'analyse de données BACUDA a été lancé en 2019 et est placé sous l'égide de la Direction du Renforcement des capacités. Le principal objectif du projet est de guider les membres dans l'intégration de l'analyse de données au sein de leurs organisations. Actuellement, de multiples modules de formation en ligne sont proposés sur le sujet de l'analyse des données dans le domaine douanier, en plus d'une introduction pratique aux méthodes proposée par l'équipe d'experts comprenant notamment l'algorithme DATE, utilisé pour détecter les transactions frauduleuses, et l'algorithme HSearch qui recommande des codes SH en fonction de la description des marchandises entrée dans le système.

INTEVIEW SUR L'ACCORD DE FACILITATION DES ÉCHANGES (AFE)



Colonel Ibrahim BAH

Inspecteur des douanes
Directeur de la Législation, Règlements
et des Relations Internationales

Question N° 1 : Mon colonel, notre pays, la RG, est un pays moins avancé mais signataire de l'accord de facilitation des échanges (AFE) adopté par l'OMC depuis juillet 2014. Quelles les principales mesures de cet accord qui sont déjà appliquées par notre pays ?

Réponse : (voir articles 1 ; 2 ; 4 ; 7 AFE) : les principales mesures de l'AFE appliquées par les Douanes guinéennes sont entre autres : la publication de nos actes législatifs et réglementaires relatifs au dédouanement des marchandises ; la disponibilité de ces textes sur notre site web ; l'existence d'un point d'information qui est le service communication et des relations publiques (article 1/AFE) ; la possibilité pour les usagers (transitaires, opérateurs économiques) de présenter des observations sur des projets de textes avant l'entrée en vigueur (article 2 : AFE) ; consultations périodiques entre l'administration des Douanes et le secteur privé ainsi que les autres services publics présents aux frontières (article 2/AFE) ; la possibilité pour les usagers d'exercer des voies de recours contre les décisions douanières devant la commission d'expertise douanière (article 4 /AFE), paiement électronique des droits et taxes (article 7 /AFE), octroi du statut d'OEA à certaines entreprises (article 7/ AFE) ; GUICHET UNIQUE (article 10/AFE - GUCEG) ; admission temporaire de marchandise ainsi que le perfectionnement actif et passif (article 10/AFE) ; coopération douanière et échange de renseignement (article 12/AFE), etc .

Question N° 2 : Notre administration va appliquer d'autres mesures de facilitation bientôt. Lesquelles?

Réponse : Plusieurs vont entrer en vigueur parmi lesquelles l'établissement et publication des temps moyens nécessaires à la mainlevée ; les décisions anticipées ;

Question N° 3 : Que signifie décision anticipée?

Réponse : L'expression « **décision anticipée** » s'entend d'une décision écrite communiquée par un Membre (autorité douanière) au requérant (importateur, exportateur,) avant l'importation d'une marchandise visée par la demande qui indique le traitement que le membre (administration douanière) accordera à la marchandise au moment de l'importation en ci concerne : le classement tarifaire de la marchandise; et l'origine et les méthodes d'évaluation de la marchandise (article 3 /AFE).

Question N° 4 : Quelles seraient les conditions pour bénéficier d'une décision anticipée ?

Réponse : la demande de décision anticipée doit: être établie sur le formulaire défini par l'autorité douanière, contenir une seule marchandise sur laquelle les informations requises sont fournies et être accompagnées des documents exigés.

Question N° 5 : Est-ce que l'administration sera obligée de répondre à toutes les demandes de décision anticipée ?

Réponse : Lorsque la demande ne remplit pas les conditions posées par l'administration, celle -ci pourra refuser la décision anticipée (article 3, alinéa 2 de l'AFE).

Question N° 6 : Est-ce les renseignements fournis par l'administration à travers les décisions anticipées la lient ?

Réponse : Les renseignements sont contraignants, du moins durant la période de validité de ladite décision.

Question N°7 : Nous sommes à la fin de notre entretien. Quel est votre dernier mot ?

Réponse : C'est de remercier les autorités à tous les niveaux qui ne ménagent aucun effort pour apporter leur soutien aux activités de réforme de modernisation entreprises par la Direction générale des Douanes. C'est aussi remercier tous les partenaires de la Douane et les encourager à plus de collaboration avec les administrations fiscales.

J'invite les usagers à se rapprocher davantage de la Douane en vue de mieux connaître ses missions et de pouvoir mieux lui apporter le soutien nécessaire à l'atteinte des objectifs qui lui sont assignés par le Gouvernement

INTEVIEW SUR L'ENTREPOT



Colonel Mamadou Siradio DIALLO
Inspecteur des Douanes
Directeur Régional Conakry Centre

Question N°1: Monsieur le Directeur, qu'est-ce qu'un entrepôt ?

Réponse : L'entrepôt de douane est le régime douanier en application duquel les marchandises importées ou destinées à l'exportation sont stockées sous contrôle de l'Administration douanière pour une durée déterminée dans un lieu désigné à cet effet en suspension des droits et taxes à l'importation (article 216 du code des douanes de la CEDEAO).

Ce lieu de stockage ou magasin est considéré, par fiction juridique, comme étant en dehors du territoire douanier.

Question N°2 : IL existe combien de catégories d'entrepôt de stockage ?

Réponse : En application des dispositions de l'article 216 du code des Douanes de la CEDEAO, il existe trois catégories d'entrepôt de stockage ; ce sont :

- L'entrepôt public,
- L'entrepôt privé,
- L'entrepôt spécial ;

Question N° 3 : Pouvez-vous nous donner des exemples d'entrepôts opérationnels actuellement en Guinée ?

Réponse :



qui Question N°4 : Quelles sont les marchandises entreposables en République de Guinée ?

Réponse : Toutes les marchandises sont entreposables sauf celles qui font l'objet d'interdiction permanente par la CEDEAO ou d'interdiction temporaire par les autorités guinéennes en applications des dispositions des articles 217 et 218 du code des Douanes de la CEDEAO.

Question N° 5 : Qui peut être concessionnaire d'entrepôt en République de Guinée ?

Réponse : Toute personne physique ou morale du droit privé ou du droit public peut être concessionnaire d'entrepôt en République de Guinée sous réserve qu'elle remplisse les conditions posées par les articles 219 ; 222 et 224 du code des Douanes de la CEDEAO et actes d'application pris par les autorités guinéennes à cet effet. La personne physique c'est l'être humain tandis que la personne morale est une société ou une entreprise privée ou publique ; une collectivité ou circonscription territoriale (commune, préfecture, gouvernement, établissement, etc) ;

Question N°6 : Quelles sont les conditions et la procédure pour l'obtention d'un agrément de concessionnaire d'entrepôt sous douane ?

Réponse : Le requérant doit :

- Avoir un local, c'est-à-dire un magasin, agréé par la Direction générale des Douanes ;
- Fournir la garantie (caution bancaire, ligne de crédit d'enlèvement) des droits et taxes qui seront suspendus, éventuellement les pénalités ;
- Adresser une demande à l'autorité guinéenne compétente : au Directeur général des Douanes pour les entrepôts privés ; au Ministre en charge des Douanes pour les entrepôts publics.

Question N°7 : Quelles sont les obligations d'un concessionnaire d'entrepôt et les interdictions qui lui sont faites en République de Guinée ?

Réponse : Les obligations d'un concessionnaire d'entrepôt ainsi que les interdictions qui lui sont faites sont définies par la décision d'octroi de la qualité de concessionnaire.

Question N°8 : Quelles sont les destinations ou régimes douaniers qu'on peut assigner à une marchandise à la sortie d'un l'entrepôt ?

Réponse : Une marchandise qui sort d'un entrepôt, c'est comme si elle est importée directement de l'étranger ; donc, elle peut être placée sous tous les régimes douaniers.

INTEVIEW SUR LA SURVEILLANCE DOUANIÈRE (DSD)



Colonel Ibrahim Kassory TOURE
Inspecteur des Douanes
Directeur de la Surveillance Douanière

Question N°1 : Mon colonel, c'est l'ex-brigade mobile nationale qui a été érigée en Direction de la surveillance douanière ? Quelle est la différence entre les deux (02) structures ?

Réponse :

■ L'ex-brigade mobile nationale était une unité opérationnelle. Elle était chargée de rechercher, constater et réprimer la fraude physique (fraude ou infraction liée à la détention et à la circulation des marchandises à la rentrée, à l'intérieur ou à la sortie du territoire douanier).

■ La Direction de la surveillance douanière est une Direction technique. Elle a pour vocation la conception et la mise en œuvre de la stratégie et le plan de la Direction générale des Douanes en matière de prévention et de lutte contre la fraude hors bureaux des Douanes.

Question N°2 : Est-ce que votre Direction a la même mission que la Direction du renseignement et des enquêtes douanières ?

Réponse : Bien qu'elles soient toutes des Directions techniques, mais elles n'ont pas la même mission.

■ La Direction de la surveillance douanière a pour vocation, comme j'ai préalablement dit, la conception et la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions de la Direction générale des Douanes en matière de prévention et de lutte contre la fraude physique, c'est-à-dire la fraude ou les infractions commises pendant la détention ou la circulation des marchandises hors des bureaux des Douanes

■ La Direction du renseignement et des enquêtes douanières, comme son nom l'indique, est une Direction technique qui gère, de façon générale, les renseignements douaniers relatifs à la prévention et la lutte contre la fraude sous toutes ses formes en Douane, oriente les services dans les contrôles et de façon particulière, elle prévient et lutte contre la fraude documentaire ou commerciale à travers les contrôles différenciés et à posteriori, enquêtes ou contrôle en entreprise.

Question N°3 : Quels rapports existent entre votre Direction et les différentes brigades des Douanes de façon générale ; entre la DSD et la BSIR de façon particulière ?

Réponse :

■ La DSD assure la coordination opérationnelle, c'est-à-dire la tutelle technique, de toutes les brigades du pays à travers sa Division de coordination opérationnelle des brigades et

des Chefs de zone.

■ La Brigade spéciale d'intervention rapide (BSIR), une unité opérationnelle à compétence nationale, est placée sous l'autorité du Directeur de la Surveillance douanière.

Question N°4 : Quelles sont les grandes saisies effectuées par les brigades en 2023 ?

Réponse : Les brigades ont saisi beaucoup de marchandises prohibées 2023 dont les plus grandes sont :

■ la saisie de trois millions de dollars américains à l'aéroport international AST de Conakry



■ la saisie de cinquante kilogrammes de cocaïne à Pamlap



■ la saisie de cent quarante mille (140.000) cartouches de chasse à N'Zérékoré.

■ la saisie de plusieurs camions de faux médicaments.



Question N°5 : Quelles sont vos propositions pour l'amélioration des rendements de votre service? Réponse:

Pour améliorer les rendements de la Direction de la surveillance douanière, je suggère :

■ Le renforcement des capacités opérationnelles de la DSD par l'augmentation de l'effectif du personnel, par la formation professionnelle ; sa dotation en moyens de déplacement terrestre et maritime ainsi qu'en outils de communication ;

■ La redynamisation des zones de surveillance et des cellules de recherche et d'orientation des contrôles (CROC) ;

Question N° 6 : Nous sommes en fin d'entretien. Votre dernier mot ?

Réponse : je remercie Monsieur le Président de la République, Président du CNRD, Chef de l'Etat, Chef suprême des Armées, S. E Colonel Mamadi DOUMBOUYA, de PRG, Monsieur le Ministre du Budget S.E D.r Lanciné CONDE et Monsieur le Directeur général des Douanes, Général de brigade Moussa CAMARA pour les grandes mesures entreprises qui ont amélioré les conditions de vie et de travail des agents des douanes ainsi que le rendement du service.

INTEVIEW SUR LE DÉDOUANEMENT DE LA BAUXITE



Colonel Ibrahima DIOP
Inspecteur des Douanes
Chef du Bureau des Douanes de Dapilon

Question N°1 : Mon Colonel, vous êtes le Chef du bureau de Dapilon. Ce bureau relève de quelle Direction régionale ?

Réponse : le bureau de Dapilon relève de la Direction régionale des Douanes de Boké.

Question N°2 : Quelles sont les marchandises qui y sont dédouanées ?

Réponse :

■ À l'importation : c'est toutes les marchandises débarquées au Port de Boké, notamment aux terminaux de Dapilon et de Katougouma. Parmi ces marchandises, on peut citer entre autres : Divers Equipements et Matériels, engins roulants (Camions, Pick-Up et Machines), Carburants marins importés par la Société Minière de Boké (SMB) destinés pour le fonctionnement de leurs équipements.

■ À l'exportation : C'est la Bauxite Brute des Sociétés SMB et CDM-CHINE à destination de la Chine.

Question N°2: Pouvez-vous nous dire, de façon générale, comment les marchandises destinées à l'exportation sont dédouanées ?

Réponse : De façon générale, les marchandises destinées à l'exportation sont dédouanées suivant la procédure suivante :

■ Le chargeur (le propriétaire de la marchandise ou son mandataire) conduit et dépose la marchandise au bureau ou poste de douane frontalier compétent ;

■ Il y déclare en détail sa marchandise ;

■ La Douane, après avoir fait les contrôles documentaire et physique, liquide le droit/la taxe de sortie et ordonne son paiement ;

■ L'exportateur paie le droit/ la taxe de sortie ;

■ Il accomplit les formalités auprès de la compagnie

de transport (empotage, marquage, paiement du fret, etc.) ;

■ Le transporteur dépose la déclaration de chargement (manifeste, feuille de route) à la douane;

■ Après les contrôles documentaire et physique de la cargaison, la douane ordonne l'embarquement ;

■ Le transporteur embarque la cargaison et bouge pour l'étranger.

Question N°3 : Quelles sont les particularités du dédouanement de la bauxite ?

Réponse : La bauxite brute est dédouanée selon la procédure particulière ci- après :

■ Le consignataire maritime chargé d'effectuer les opérations du Navire, dépose l'avis d'arrivée au Bureau des Douanes dans les 72 heures avant l'arrivée du navire minéralier ;

■ Au vu de cet avis d'arrivée, le Chef de la brigade sur ordre du chef de Bureau procède à la planification des agents pour l'arraisonnement dudit navire et le suivi des opérations de chargement de la Bauxite Brute en haute mer ;

■ Le déclarant en douanes procède à l'établissement de la déclaration provisoire de la cargaison à exporter avant son expédition à l'effet d'avoir la traçabilité du navire dans le système SYDONIA ;

■ Ainsi, après chargement effectif de la Bauxite Brute et au vu de la déclaration provisoire ainsi que les documents joints (Draft final validé par le Ministère des Mines et de la Géologie, Cargo manifest de départ et autres), le bureau des Douanes délivre le manifeste de sortie (Port Clearance) pour le navire ; il est à préciser que sans ce document douanier qui autorise son départ, le navire ne part pas.

■ Avant la liquidation des Droits et Taxes (DFE : Droit fiscal à l'Exportation et TME : Taxe Minière d'extraction), les documents ci-dessous sont fournis par le déclarant au Bureau : déclaration Provisoire faite avant le départ du navire ; Cargo manifest délivré par le Consignataire et reconnu par la douane; draft Survey report, Certificat de Poids, Certificat de Qualité(approuvé par le laboratoire National de la Géologie), Certificat d'Humidité et Certificat d'Origine(tous délivrés par une société d'expertise); fiche d'Evaluation aussi délivrée par la même Société d'Expertise et validée par la Direction Nationale des Mines et de la Géologie.

■ A la liquidation, si toutes les informations fournies sur le Navire et sa cargaison sont correctes, le Vérificateur des Douanes du Bureau procède à la liquidation des droits et taxes minières.

■ Après la liquidation des Droits et Taxes Minières, les sociétés minières disposent d'un délai de (15) jours pour le paiement.

■ Vu de l'avis de crédit ou du bordereau de liaison envoyé par la Direction des recettes douanières, le Comptable du Bureau procède au quittancement. Il faut noter que le paiement est effectué en devises (USD ou EURO), alors les droits et taxes sur le Bulletin de liquidation sont corrigés conformément au montant de l'avis de crédit ou du bordereau de liaison.

Question N°4 : En dépit de ces particularités, est-ce que votre bureau atteint ses prévisions de recettes?

Réponse : Avec satisfaction et sous l'impulsion de la Direction Générale des Douanes, le Bureau des Douanes de Dapilon est devenu un baromètre des recettes budgétaires et un instrument clé au service du développement des activités minières de la Région douanière de Boké.

À titre illustratif, il convient de rappeler ses résultats financiers pour ces trois (03) dernières années :

■ **En 2020**, avec un quota annuel de **780.322.952.000 GNF**, le Bureau a pu mobiliser et réaliser un montant de **707.404.397.211 GNF**, soit un taux de réalisation de **90,67%** par rapport à cette prévision annuelle et un taux de participation de **72,56%** dans la recette globale de la région de Boké qui s'élevait à **974.942.125.000 GNF** ;

■ **En 2021**, avec une prévision annuelle de **990.298.719.000 GNF**, il a réalisé un montant de **1 066.937.655.675 GNF**, soit un taux de réalisation de **107,73 %** par rapport à ce quota prévu dans le Contrat de performance signé avec la Direction Régionale des Douanes de Boké et avec un taux de participation de **85,81%** dans le quota global ladite région qui s'élevait à un montant de **1 243.492.885.000 GNF** ;

■ **Enfin, l'année 2022**, le Bureau des Douanes de Dapilon avait encore fait parler positivement de lui, pour sa mobilisation et sa réalisation des recettes douanières au niveau de la Région de Boké. Sur ce, face à une prévision annuelle de **850.000.000.00 GNF**, il a réalisé un montant de **1 158.321.892.051 GNF**, soit un taux de réalisation de **136,27 %** par rapport à ce quota qui lui a été fixé.

Ainsi, dans la recette globale de la Région de Boké qui s'élevait à un montant de **1 830.934.380.000 GNF**, la participation du Bureau de Dapilon était de taille. Car son taux de participation a été de **63,26 %**.

Il est à noter, que dans ces résultats budgétaires énumérés, les recettes d'Ordre CTSS et celles de Trésorerie sont exclues. Ce sont les recettes issues seulement de l'effort douanier.

Question N° 5 : Quels rapports entretient votre bureau

avec les autres bureaux en charge du dédouanement des miniers ?

Réponse : Réponse : Le Bureau des Douanes de Dapilon, à cause son expérience en matière de dédouanement des marchandises importées ou exportées par les Sociétés Minières, est une référence aujourd'hui pour les jeunes Bureaux des Douanes de Boffa et de Morebaya qui sont d'ailleurs ses produits. Ainsi, il donne des sages conseils et partage les bonnes pratiques douanières avec ces Bureaux. Il tisse également de très bons rapports de travail avec les deux (02) vieux Bureaux de Kamsar et des Sociétés Minières de Conakry (Bureau Minier).

Question N°6: Quelles sont vos propositions pour améliorer les rendements de votre Bureau ?

Réponse: Réponse : Au titre des Suggestions, nous attirons l'attention de la Direction Générale sur les mesures suivantes :

■ La création d'un laboratoire d'analyse des paramètres de la Bauxite Brute à exporter, pour la douane guinéenne ou l'implication effective de celle-ci dans les opérations d'analyse de la bauxite Brute avec le Ministère des mines et de la géologie ;

Il est à préciser que présentement, la douane ne joue pas son rôle de l'évaluation de la marchandise prônée par l'OMD au niveau de la Bauxite brute en République de Guinée, or elle est une marchandise à part entière.

Elle se contente toujours des résultats de l'évaluation faite par les Sociétés d'expertise, approuvés par le Laboratoire National de la Géologie et validés par la Direction Nationale des Mines et de la Géologie.

■ La formation spécifique des Vérificateurs douaniers à cet effet, en évaluation de la bauxite brute afin de connaître et déterminer la teneur réelle, le taux d'humidité et ses autres paramètres nécessaires au calcul des Droits et taxes minières (DFE et TME);

■ La dotation d'une Vedette au Bureau Dapilon à l'effet de lutter efficacement et sans réserve contre toutes formes de fraudes en haute mer.

Question N° 7 : Mon colonel, nous sommes à la fin de notre entretien. Votre dernier mot ?

Réponse : Je remercie infiniment votre rédaction pour m'avoir accordé cet interview, je remercie également Monsieur le Directeur Général des Douanes pour son soutien indéfectible et ses nobles orientations quant à l'amélioration des conditions de travail et de vie de l'ensemble de mon Personnel.

Enfin je félicite et encourage l'ensemble du personnel douanier du Bureau Dapilon pour la réalisation de tous ces efforts.

INTEVIEW SUR LE DÉDOUANEMENT DE L'OR ET DU DIAMANT



Mamady DOUNO

Inspecteur des Douanes
Chef du Bureau des sociétés Minières

Question N°1 : Mon colonel, Vous êtes le Chef du bureau des sociétés minières. Est-ce que c'est toutes les importations ou exportations des sociétés minières qui sont dédouanées dans votre bureau ?

Réponse : Non, il existe d'autres bureaux miniers à Dapilon, Kamsar, Boffa et Moribaya qui s'occupent exclusivement des importations et exportations des sociétés minières. Cette disposition consiste à faciliter la procédure douanière auprès de ces sociétés.

Question N°2 : Quels rapports existent entre votre bureau et les autres où sont accomplies des formalités de dédouanement des sociétés minières ?

Réponse : Les rapports qui existent entre mon bureau et les autres sont :

- Le partage d'informations ;
- L'harmonisation de l'évaluation des consommables et produits miniers.

Question N°3 : Comment les sociétés minières dédouanent, avant d'exporter, l'or qu'elles ont extrait en République de Guinée ?

Réponse : En dehors de la procédure classique en terme importations des sociétés minières, la particularité du dédouanement de l'or se reconnaît par son évaluation qui se fait en présence des agents du bureau minier désigné à cet effet auprès du laboratoire des mines à la B.C.R.G (pour l'or). Une fois l'évaluation est terminée au niveau de ces entités, la fiche d'évaluation accompagnée des autres documents exigibles est remise au déclarant pour les formalités douanières :

- Établissement de la déclaration en détail ;

- Liquidation des droits ou taxes ;
- Paiement des droits ou taxes par virement au compte devise du Receveur Spécial du trésor auprès de la Banque Centrale ;
- Escorte des colis par les agents de la BCRG et ceux du Bureau minier à l'aéroport pour la sortie définitive.

Question N°4 : Quelles les sociétés aurifères qui sont présentement en activité en République de Guinée?

Réponse : ce sont : la société Anglod Ashanti de Guinée (SAG) ; la société minière de Dinguiraye (SMD); la Guinean Gold Exploration (GGE) ; la Guinean Birimian Gold (GBG), la société minière de Mandiana (SMM) ; Kouroussa Gold Mining (KGM) ; et New Japan Mining Company (NJMC).

Question N°5 : Est-ce que les procédures de dédouanement du Diamant des sociétés est identique à celui de l'or ? A la négative, comment se passe-t-il ?

Réponse: Oui, vraisemblablement sauf que le diamant et autres pierres précieuses sont évalués au Bureau National d'Expertise. La taxe à l'exportation est perçue par le BNE et versée au trésor public.

Question N° 6 : L'or et le diamant des particuliers sont-ils dédouanés de la même manière que ceux des sociétés ?

Réponse : Effectivement, l'or artisanal comme celui issu de l'extraction industrielle et semi-industrielle passe par notre bureau.

Question N°7 : Quelles sont vos propositions pour améliorer les rendements de votre bureau ?

Réponse : Au regard des défis établis, elles sont nombreuses. Je suggère entre autres :

- Validation des cahiers de charge des sociétés minières dès Janvier ;
- Mise à disposition des moyens de déplacement en vue de mieux contrôler la production journalière des mineurs artisanaux et sociétés minières ;
- Révision du protocole d'accord entre les orpailleurs et la Direction Générale des Douanes relatif à l'application de la taxe à l'exportation de l'or artisanal;
- Partage d'expérience et de bonnes pratiques avec les autres pays miniers ;
- Formation des cadres du bureau en terme d'évaluation des matières précieuses dans les pays de commercialisation (Angleterre, Emirats Arabes Unis, Inde...);
- Renforcement du contrôle transfrontalier afin d'éradiquer la fraude des matières précieuses en dotant les points focaux d'instruments de détection et orienter toutes les exportations vers notre bureau qui est le service compétent ;

INTEVIEW SUR LES PARTICULARITÉS DU BUREAU DE CONAKRY PORT



Lt/Colonel Mohamed Baba BAMBA

Inspecteur des Douanes
Chef du bureau Conakry Port

Question N° 1 : Mon Colonel, Vous êtes le Chef du bureau Conakry Port. Est-ce que toutes les marchandises qui arrivent au Port autonome de Conakry sont dédouanées dans votre bureau ? À la négative, quelles sont les critères ou conditions pour qu'une marchandise passe par votre bureau ?

Réponse : Les marchandises qui arrivent au Port Autonome de Conakry ne sont pas toutes dédouanées au Bureau Conakry Port. Seules les marchandises conteneurisées destinées à la mise à la consommation (droit commun) sont dédouanées au Bureau Conakry Port ; exception faite aux marchandises soumises aux formalités des Bureaux spécialisés tels que Vrac ; véhicules ; Hydrocarbure, Transit; Régimes Economiques ; Bureau Minier ; etc.

Question N°2 : Vos prévisions de recettes sont toujours supérieures à celles des autres bureaux. Selon vous cela est dû à quoi ?

Réponse : Les raisons pour lesquelles les prévisions du Bureau Conakry Port sont toujours supérieures aux autres Bureaux s'expliquent, entre autres, par :

- Anciennement considéré comme Bureau Principal où toutes les marchandises faisaient l'objet de dédouanement ;
- De par le volume des marchandises traitées ;
- De par la nature des marchandises concernées qui sont de large consommation ;

Question N°3 : Malgré la hausse de vos prévisions de recettes, vous parvenez à les atteindre ou à les avoisiner. Quelles les raisons de votre performance ?

Réponse : Les raisons de la performance du Bureau sont :
■ Le sens managérial des différentes chaînes de commandement, de la Direction générale via la Direction régionale, le Chef de Bureau et le Chef de visite;

- La bonne évaluation des marchandises par les vérificateurs sous la supervision du Chef de Visite et du Chef de Bureau ;
- Le suivi correct des marchandises à l'enlèvement par les assistants vérificateurs dans les lieux de dépotage ;
- La bonne entente et la cohésion entre le personnel du Bureau ;
- Les renseignements fournis par les aviseurs, informateurs et la plateforme BESC.

Question N°4 : Quelles sont les méthodes d'évaluation des marchandises les plus utilisées par votre bureau et pourquoi ?

Réponse : Les méthodes d'évaluation que le Bureau utilise principalement sont :

- La Méthode de la Valeur Transactionnelle ;
- Les Méthodes comparatives (identiques et similaires) ;
- La Méthode du dernier recours.

L'utilisation de la Méthode de la Valeur Transactionnelle et les méthodes comparatives s'explique par la présentation de la facture authentique des grandes sociétés en place telles que Orange Guinée, Sobragui, Bonagui, Bolloré. Quant à la Méthode du Dernier Recours, son utilisation concerne généralement les marchandises destinées au secteur informel d'une part, et aussi les marchandises de larges consommations aux vues de leurs sensibilités

Question N°5 : Depuis votre prise de fonction, est-ce qu'un commissionnaire agréé en douane a exercé une voie de recours devant la commission d'expertise douanière contre une décision de classement tarifaire ou d'évaluation de votre bureau ?

Réponse : Depuis ma prise de fonction dans ce Bureau, quelques rares fois, le Bureau a été invité au niveau des Sections Valeur et Tarif suites aux contestations de valeurs et de classements tarifaires par certains commissionnaires agréés en douane.

Question N°6 : Avez – vous des propositions d'amélioration des performances de votre bureau ? si oui, lesquelles?

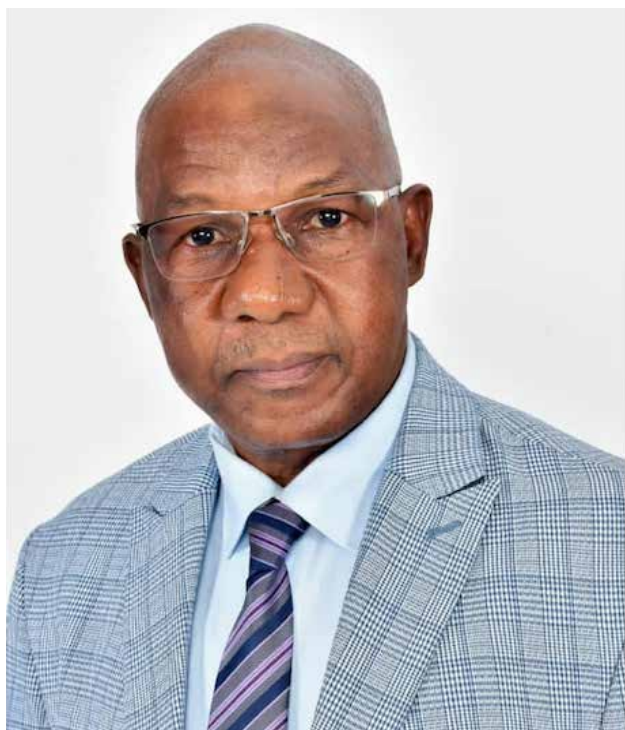
Réponse : Mes propositions d'amélioration de performances du Bureau sont :

- Le renforcement des capacités opérationnelles des cadres et agents ;
- Rendre possible l'accès à la plateforme de Bordereau Electronique de Suivi de Cargaison (BESC) ;
- Améliorer l'environnement et les conditions de travail ;
- Accès de la salle de visite aux résultats de la scannographie avant la liquidation des déclarations pour mieux apprécier les éléments de la taxation (espèces, quantités...);
- Vu la porosité des frontières terrestres, solliciter un système de protocole d'accord entre la DGD et certains opérateurs économiques afin de les encourager à orienter l'essentiel de leurs importations au Port de Conakry.

Question N° 7 : Nous sommes à la fin de notre entretien. Votre dernier mot ?

Réponse : Avant tout, je ne saurais terminer cette interview sans adresser mes sincères remerciements à Monsieur le Directeur Général des Douanes, Général de brigade Moussa CAMARA, pour les réformes entreprises qui ont amélioré les conditions de vie et de travail des agents des douanes ainsi que le rendement du service en général et en particulier le Bureau Conakry Port.

INTEVIEW SUR LA CHAMBRE DU COMMERCE D'INDUSTRIE ET D'ARTISANAT DE GUINÉE



El hadj Mamadou BALDÉ

Président de la Chambre du Commerce, d'Industrie et d'Artisanat de Guinée

Question N° 1 : Monsieur le Président, quelles sont les missions de la Chambre du commerce, de l'industrie et de l'artisanat de Guinée ?

Réponse : Les missions de la Chambre du Commerce, d'Industrie et de l'Artisanat de Guinée sont :

- Faire la promotion des échanges, de la production industrielle et artisanale, des services ainsi que l'amélioration des relations de coopération entre ses adhérents et avec ceux de l'étranger.
- Assurer la représentation des intérêts communs des opérateurs économiques guinéens dans tous domaines économiques et promouvoir le dialogue, la concertation et de la coopération économique et commerciale avec l'étranger.
- D'assurer la liaison et la concertation entre les milieux économiques guinéens et les Pouvoirs Publics auprès desquels elle doit jouer le rôle de conseil et d'auxiliaire du développement ;
- Etablir et de développer des rapports de coopération avec les institutions consulaires étrangères.

Question N°2 : Comment la CCIAG est organisée ?

Réponse : L'organisation de la CCIAG se présente comme suit : Une Assemblée Générale Consulaire des 128 élus consulaires, Un (1) Bureau Consulaire National de 19 membres, Huit (8) Bureaux Régionaux, Cinq (5) Bureaux d'Antennes Communales et Trente-trois bureaux

d'Antennes Communales.

La CCIAG est doté d'un Secrétariat Général en charge de l'administration tant au niveau central qu'au niveau régionale et communale.

Question N° 3 : Comment la CCIAG travaille avec les services publics de façon générale (Ministère, IPME, CNT etc..) ?

Réponse : La CCIAG travaille en étroite collaboration avec sa tutelle et avec tous les services techniques pour l'accomplissement de sa mission.

Avec la tutelle, la supervision des assemblées générales est assurée. La tutelle assure la validation des budgets et les plans d'actions de la CCIAG approuvés par l'assemblée générale.

La tutelle et les autres départements techniques associent la CCIAG à la résolution de l'ensemble des problématiques du moment. La Direction Générale des Douanes reste le premier partenaire de la CCIAG: approvisionnement régulier des marchés du pays en produits de grande consommation, fixation des mesures et modalités d'accompagnement des opérateurs économiques par l'état, stabilisation des prix des denrées de grande consommation, régime fiscal, fonctionnement du port 24/24 heures, sécurisation des marchés, le transit routier inter états de marchandises, la lutte contre la vente illicite de médicaments etc...

Question N° 4 : Est-ce que la CCIAG participe à la négociation des accords commerciaux nationaux et internationaux ?

Réponse : Au plan national, le CCIAG coordonne toutes les négociations commerciales au bénéfice de tous les acteurs et pour le bien-être de la population guinéenne.

Au plan international, la CCIAG est également acteur des négociations passées depuis 2023 et en cours : Inde, Pakistan, Brésil, Iran etc....

Question N° 5 : Quelles sont vos impressions sur les Douanes guinéennes aujourd'hui ?

Réponse : C'est pour nous l'occasion solennelle de saluer les performances des douanes guinéennes ainsi que le leadership de la Direction Générale.

L'esprit d'écoute, la volonté de se concerter avec les acteurs de l'économie que nous sommes ainsi que leurs déterminations à nous associer à la résolution des différentes situations conflictuelles sont à saluer de part des douanes guinéennes.

Question N° 6 : Quelles sont vos propositions aux services des Douanes et votre dernier mot ?

Réponse : Nos propositions sont celles de demander aux Douanes guinéennes de continuer la concertation et la sensibilisation avec les acteurs économiques et de continuer à rester à notre écoute car l'environnement économique mondial est aujourd'hui plus que jamais instable.

Notre dernier mot sera de féliciter les douanes guinéennes et de saluer le leadership de la Direction Générale.

DOSSIER SPÉCIAL : EXPLOSION DU DEPOT CENTRAL DES HYDROCARBURES DE CONAKRY



QUESTION 1 : Mon Colonel, le dépôt central des Hydrocarbures de Conakry a explosé dans la nuit du 17 au 18 décembre 2023. Quel est le bilan sommaire de cet incendie ?

Réponse : Sommairement, le bilan de cet incendie se présente comme suit :

- Destruction de dix-sept (17) bacs de la SGP dont, un bac à gasoil ; trois bacs de JET A1 ; trois bacs d'huile de la SOGUILUB ; neuf bacs à Essence ; un bac à eau.
- La destruction du bâtiment abritant les bureaux de la SGP et la Douane ;
- La destruction du bâtiment abritant la Direction de la SOGUILUB et l'USINE ;
- L'endommagement de tous les édifices avoisinant le dépôt, particulièrement la cite chemin de fer ;
- Des pertes en vies humaines et des blessés, etc.

QUESTION 2 : Quelles sont les principales mesures prises par le Gouvernement et la Société Guinéenne de Pétrole (SGP) pour approvisionner la population en produits pétroliers ?

Réponse : les principales mesures prises par le Gouvernement et la SGP sont :

- La réquisition des dépôts pétroliers de certaines sociétés minières (SBG, à Kamsar, WCS à Moribaya ;) ;
- L'approvisionnement du pays en produits pétroliers par les frontières terrestres à partir de trois pays frontaliers : la Sierra Léone, le Sénégal et la Côte D'Ivoire ;
- La poursuite de l'importation directe de produits pétroliers par les ports de Conakry et de Kamsar ;
- La réparation du pipeline du dépôt de gasoil de

Coronthe ;

La mise en place d'un dispositif de chargement des citernes via le tanker par la société ALBAYRAK ;

QUESTION 3 : Avant ce sinistre, l'importation et l'exportation des produits pétroliers par les frontières terrestres étaient interdites en République de Guinée.

Pourquoi ? Réponse : L'interdiction, avant cet incendie, de l'importation ou de l'exportation des produits pétroliers par les frontières terrestres était fondamentalement due à la lutte contre la fraude, l'insécurité et surtout des questions de maîtrise des quantités importées par l'Etat ;

QUESTION 4 : Maintenant que ces produits seront importés par les frontières terrestres, quelles sont les mesures prises par la Direction Générale des Douanes pour le dédouanement correct desdits produits ?

Réponse : Pour assurer le dédouanement correct de ces produits, La Direction générale des Douanes a pris les mesures stratégiques et d'urgence ci-après :

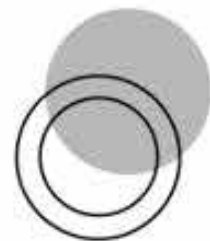
- L'affectation dans la cour de la Direction générale des Douanes des bureaux aux services intervenant dans le dédouanement des produits pétroliers ; à savoir : la douane, la SGP ; les marketeurs et les transporteurs ;
- La prise d'une note de service par M. le Directeur général des Douanes pour décrire la procédure particulière de dédouanement des produits pétroliers importés par les frontières terrestres ;
- Le déploiement par rotation des spécialistes du dédouanement des produits pétroliers, c'est-à-dire les agents du bureau des hydrocarbures, auprès des bureaux de Douanes de PAMELAP, de SAMBAÏLOet de Moribaya ;

QUESTION 5 : Vous êtes le Chef du Bureau des Hydrocarbures : Quels sont les impacts de cette explosion sur cette unité ? Réponse : les principaux impacts sont :

- Le changement négatif des conditions de travail et de vie du personnel ;
- La destruction totale de nos installations et tout le parc informatique du Bureau de Douane des Hydrocarbures ;
- La baisse drastique des recettes pétrolières au compte du bureau des hydrocarbures, qui sont perçues par d'autres unités ;

QUESTION 6 : Nous sommes à la fin de notre entretien: Votre dernier mot ?

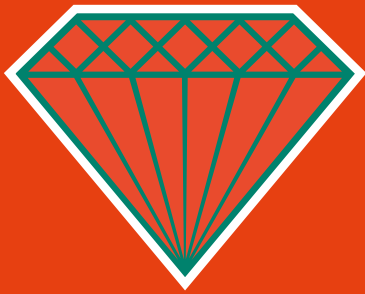
Réponse : Je déplore cet incendie, partage les peines de la population et je demande au tout puissant de protéger la Guinée contre ces genres de tragédie. En fin je remercie ma hiérarchie pour le soutien apporté à mon personnel



Sonoco, **investir** dans l'avenir de L'Afrique



Sonoco, investir dans l'avenir de L'Afrique



TOPAZ MULTI-INDUSTRIES SA

FABRICANT DE PEINTURES, SACHETS PLASTIQUES, ARTICLES EN PLASTIQUE ET TUYAUX PVC

1 PEINTURES ET REVÊTEMENTS

Peinture fom intérieure et extérieure haut de gamme, peintures décoratives, peintures pour infrastructures minières et industrielles, peintures epoxy, vernis, diluants, mastic, colorants, enduit-cim, etc.



2 ARTICLES DE MÉNAGE EN PLASTIQUE

Tables, chaises, seaux, bols, assiettes, bassines, paniers et autres articles ménagers.

La qualité dans le monde des Peintures

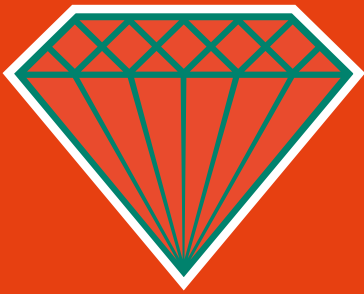


CONTACTS :

B.P 3380, MATOTO. KM 22. CONAKRY,
REP. DE GUINEE, AFRIQUE DE L'OUEST
TEL: +224 - 622 66 18 88 / 664 40 50 40

622 66 90 90

E-mail: sales@topaz.com.gn



3 SACHETS PLASTIQUES

Emballages industriels et ménagers biodégradables, non imprimés ou imprimés, sacs à usage industriel, domestique, minier, etc.



4 TUYAUX PVC, PEHD ET PPR

Tuyaux pour forages sous pression et évacuation des eaux usées, profilés de goulottes, conduits électriques, tubes en PVC, PEHD, PPR, etc.

Spécialiste en matières plastiques standards et de haute performance



NOS CERTIFICATIONS

Certifiée **ISO 9 001 - 2015**



UNE PRODUCTION NATIONALE POUR UN DÉVELOPPEMENT NATIONAL.

TRANSFERT DES COMPÉTENCES



Renforcement des compétences de la Douane par le transfert de technologie la formation et l'application des bonnes pratiques pour accroître la célérité des opérations de dédouanement, tout en luttant plus efficacement contre les trafics illicites.



Scan : < 35 sec./EVP
Analyse : 8 min./EVP



>165 000 véhicules et
EVP scannés en 2023

AMÉLIORATION CONTINUE



Amélioration de l'efficacité opérationnelle des Douanes par le développement continu des capacités grâce à l'intégration de technologies avancées, l'interconnexion des systèmes, des données et l'extension du Centre d'Analyse d'Images (CAI).



+60 douaniers et policiers
formés sur site et à l'étranger



Nouveau CAI : 1,9 Mds GNF

ENGAGEMENT ENVERS L'EXCELLENCE



Un projet plébiscité par les IFI et les pairs en raison de son impact significatif sur la sécurité aux frontières et la facilitation des échanges commerciaux.

- 🕒 13/08/22 : Visite DGD Mali
- 🕒 20/03/23 : Visite DGD Congo et Port Autonome de Pointe-Noire
- 🕒 09/06/23 : Visite délégation du FMI

📍 Port Autonome de Conakry

📍 Poste de Kourémalé

📍 Poste de Sambaïlo

📍 Poste de Dapilon

Depuis 2019, Global Access déploie en étroite collaboration avec la DGD des équipements, des services et des solutions de dernière génération pour renforcer le contrôle des marchandises en transit, à l'import et à l'export sur l'ensemble du territoire national.

Infos@gl-access.com



GLOBAL ACCESS

Partenaire privilégié pour la **SÉCURITÉ**, la **FIABILITÉ** et la **PERFORMANCE** des opérations de contrôle des marchandises aux postes frontières de la Nation



A LA POINTE DE LA
TECHNOLOGIE.
ET AU COEUR DU
DÉVELOPPEMENT
LA PERFECTION N'EST PAS
POUR GLOBAL ACCESS
UNE EXCEPTION
MAIS LA SEULE
NORME
ACCEPTABLE.





UNION NATIONALE DES ORPAILLEURS DE GUINEE

NOS OBJECTIFS SPECIFIQUES

Recherche des voies, moyens, stratégies et appuis appropriés par les biais des réflexions et actions constructives pour la promotion des initiatives de développement axées sur :

- La protection de l'environnement;
- La promotion de l'éducation et le développement des jeunes, femmes et jeunes filles;
- La promotion de la culture civique, la paix et la cohésion sociale;
- La coopération décentralisée...



NOS PARTENAIRES

- Le Ministère des Mines et de la Géologie
- Le Ministère de l'Administration du territoire et de la décentralisation
- Le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts
- Le Ministère de la promotion féminine, de l'enfance et des personnes vulnérables
- Le Ministère de L'Education Nationale...

À PROPOS DE NOUS

Le secteur minier guinéen est caractérisé par une forte informalité de son sous-secteur artisanal, ce qui ne contribue pas favorablement au développement économique du pays.

Notre volonté de nous organiser en 2019 comme une association professionnelle à but non lucratif:

Union Nationale des Orpailleurs de Guinée (UNOG) a apporté, et continu à apporter assistance à l'Etat qui en a l'attribution régaliennne afin de bonifier systématiquement l'apport de l'exploitation artisanale sur notre économie.

Notre objectif général est de contribuer de façon durable aux efforts de développement socioéconomique environnemental et culturel de la République de Guinée.



NOUS CONTACTER

- 📍 Almamy, Kaloum, Conakry
- ☎ +224 622 90 78 17 / 628 87 83 87
- ✉ unog2020@gmail.com
- 🌐 www.unog-gn.org
- 📄 **Agrement:** A/2022/3340/MATD/DNARPROMA/SGG

ASKIA TRANSIT



ASKIA TRANSIT international est une société privée créée en 2007. Elle a pour principales activités le transit (terre, air et mer), le transport, la consignation et le fret.

C'est l'une des sociétés de transit les plus connus dans la sous-région et au niveau international. Compétente dans son domaine d'activité, elle a mérité la confiance de ses partenaires tel que :

- ❖ Les institutions étatiques de la république de Guinée et de la République du Mali ;
- ❖ Les représentations diplomatiques et consulaires en République de Guinée ;
- ❖ Les institutions internationales et ONG ;
- ❖ Les Sociétés privées Guinéennes et Maliennes ;
- ❖ Les opérateurs économiques ;

Perspectives

Avec une équipe dynamique et engagée, nous envisageons renforcer nos moyens logistiques afin d'attirer plus d'opérateurs économiques Maliens en direction du port autonome de Conakry

Siege : quartier Almamy face transco immeuble karkaba 27ème étage/BP :432 Conakry-République Guinée.
Telephone : +224 611 41 31 31 / 624 97 96 96 / email : transitaskia@gmail.com



ASKIA TRANSIT
Prix international de l'excellence
entreprenarial Dubai Expo d'Afrique 2023

BRAVO®

#PREMIUMQUALITY

**Goût
parfait**
à chaque fois



Fabriqué par / Manufactured by
**Grands Moulins
de Conakry**



Le terminal à conteneurs le plus performant en Afrique de l'Ouest

Nos Valeurs

- HUMILITÉ
- PASSION D'ENTREPRENDRE
- AGILITÉ ET EXCELLENCE
- SOLIDARITÉ

CONTACTS

Fode DIAOUNE : Responsable Communication & RSE - Tél : +224 621 089 222 - fode.diaoune@aglgroup.com
Djenaba BARRY : Responsable Service Clients - Tel: +224 610 105 755 - djenaba.barry@conakry-terminal.com

SOQUIFRET SARL

SOCIETE GUINEENNE D'OPERATIONS MARITIMES ET GESTION DE FRET

INTERNATIONAL MOVERS

TRANSIT MARITIME ET AERIEN GROUPEMENT ET DEGROUPEMENT
ENTROPOSAGE, EMBALLAGE, DEMENAGEMENT NATIONAL ET INTERNATIONAL

Plus de 30 ANS D'EXPERIENCES

MEMBER OF INTERNATIONAL ASSOCIATION OF MOVERS & UNIVERSAL FREIGHT ORGANISATION. AGENT FRANCHISE D'ECU WORLDWIDE.



SERVICE ADMINISTRATIF

LE PDG MR IBRAHIMA KALIL BERETE
TEL +224 622 69 40 60

EMAIL : soguifret@gmail.com

Le DGA : MR MOHAMD KEE BERETE

TEL 628 291 599

SERVICE TRANSIT

MR MOHAMED LAMINE BANGOURA

TEL 625 56 06 40

DECLARANT

DANIEL ZOGBELEMOU

TEL 620 41 08 40

OPERATION ET DEGROUPEMENT

MR MAGHAN KEITA

TEL 622 13 62 07

EMAIL : maghan.keita@soguifret.com

ASSISTANT DG

Mr SIAKA BERETE

TEL 626 17 97 52

SERVICE MARKETING

HADJA GBESSA BERETE

TEL 621 20 24 76

SERVICES EMBALLAGE & DEMENAGEMENT

FRESSOU CAMARA

TEL 622 87 76 43



La « SMD S.A » est une société anonyme de droit guinéen, filiale du groupe Nord gold depuis 2010. Son siège social est au 4ème étage, immeuble Moussodougou, Résidence 2000, commune de Matam, Conakry, République de Guinée. Son objet social ou son activité en République de Guinée est l'extraction industrielle de l'or et des minéraux associés dans une mine d'une superficie de 1105 Km² à Léro, localité située entre les Préfectures de Dinguiraye et Siguiri. De la phase de recherche à celle de l'exploitation ou de production, la SMD a investi directement plus d'un milliard de dollars américains (+1 milliard USD).

GEORGY SMIRNOV
PDG NORDGOLD/SMD

Depuis son implantation, la SMD contribue au développement socio- économique de la nation guinéenne à travers plusieurs activités ; parmi lesquelles, on peut citer :

- ▶ Le paiement normal des diverses impositions obligatoires (droits, taxes, impôts et redevance) à l'Etat guinéen. A titre illustratif, elle a payé un montant total de 94,9 millions de dollars US tous impôts et taxes confondus à l'Etat guinéen de Janvier 2021 à septembre 2023 ;
- ▶ La lutte contre le chômage par l'emploi des jeunes. Actuellement, la SMD emploie près de 1300 personnes en emplois directs nationaux et fournit de l'emploi indirect à 3500 autres guinéens.
- ▶ L'amélioration du cadre de vie des communautés locales par la réalisation des infrastructures sociales de base tels que des centres de formation professionnelle, des écoles, des forages, financement des activités socioculturelles, etc. De l'an 2020 à nos jours, la SMD SA a fait un investissement direct de près de 30 milliards de GNF au titre de sa contribution directe au développement des communautés locales (Siguiri ou Dinguiraye) dont voici quelques images



Centre « NAFA » de Tomba Kansa



Ecole des métiers à Siguirini



Remise de kits scolaires aux élèves à Léro



Forage d'eau à Bougoulan

Il est important de signaler qu'elle exécute présentement un projet de réinstallation d'un village carrefour pour un coût d'environ 8 millions de dollars US.

En perspectives, la SMD et Nordgold prévoient le développement d'une mine d'or souterraine à Léro – Karta dont la production du premier lingot d'or est prévue avant la fin de l'année 2024. Cette mine, première du genre en Guinée, nécessitera un investissement estimé à plus de 100 millions de dollars pour une durée de vie estimée à 8 ans .

Cette mine souterraine permettra à la Guinée d'intégrer le cercle très restreint de Pays exploitant les mines souterraines et créera cent (100) emplois supplémentaires



Chantier de réinstallation du village « carrefour »



Site de la mine souterraine de la SMD SA de Léro-Karta

GUCEG : FACILITATEUR MAJEUR ET PILIER DE LA MODERNISATION DU COMMERCE EXTÉRIER GUINÉEN

Le Guichet Unique du Commerce Extérieur de Guinée (GUCEG) est une plate-forme digitale intégrée mise en place par la Société Webb Fontaine Group. Il a pour objectifs principaux la facilitation et la simplification des procédures de commerce extérieur, la réduction des démarches et formalités, des délais et des coûts et enfin la sécurisation des recettes de l'état et des intervenants de la chaîne. Il est interconnecté avec l'ensemble des acteurs du commerce extérieur en République de Guinée (Banques commerciales, BCRG, Douane, Port Autonome de Conakry, manutentionnaires et consignataires).

Le GUCEG s'est imposé comme un catalyseur majeur de la digitalisation des opérations de commerce extérieur.

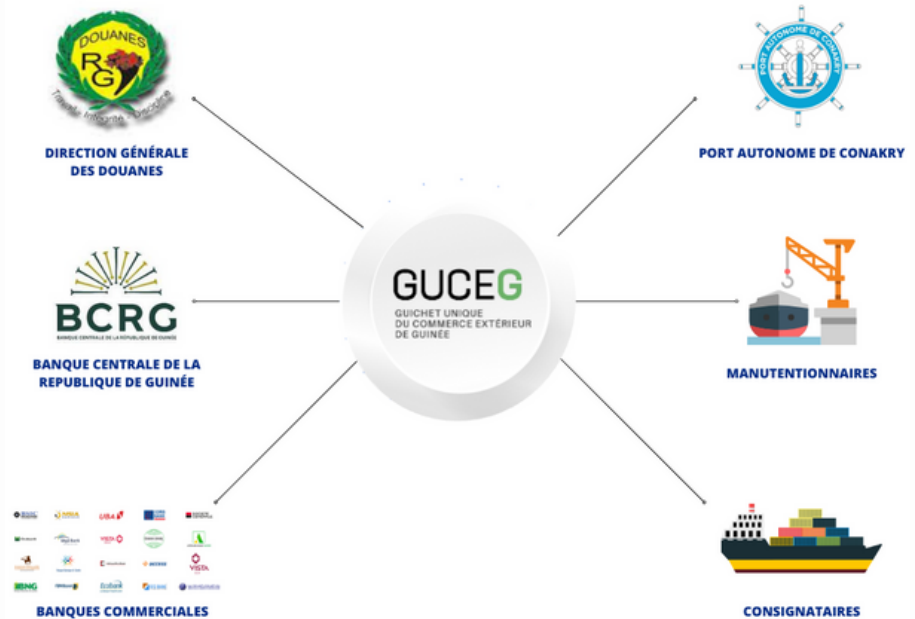
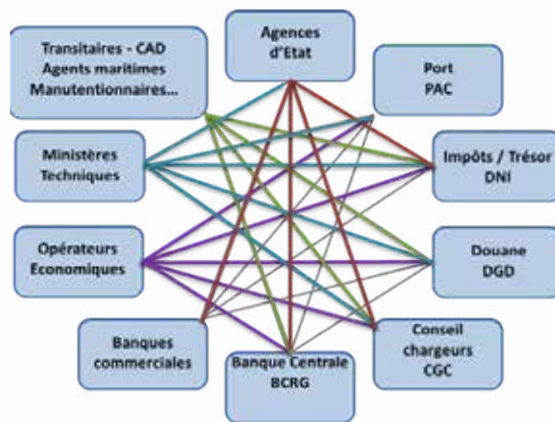


illustration des interconnexions entre le GUCEG, la Douane, la BCRG, les banques commerciales, les sociétés manutentionnaires et les consignataires



Ecosysteme avant et avec le GUCEG

Facilitation des Procédures d'importation et d'exportation : Un Écosystème en Ligne

Le GUCEG a, en collaboration avec la Direction Générale des Douanes, également mis en œuvre le paiement en ligne des droit set taxes de douane ainsi que l'édition en ligne de la quittance et du Bon A EnleverDouane. Une mesure unique dans la sous - région qui permet aux opérateurs économiques et déclarants de réaliser leurs formalités sans déplacements. et contribue ainsi au renforcement de la transparence des procédures douanières.

Port Community System (PCS) : Épine dorsale de la logistique portuaire

Au Port de Conakry, l'implémentation réussie du Port Community System (PCS) est un jalon majeur dans l'optimisation des opérations portuaires. Cette plateforme interconnectée offre une coordination sans faille, améliorant ainsi la visibilité des opérations et garantissant une gestion efficace des flux de marchandises. Il a également été introduit le Bordereau de Frais Unique (BFU) Cette initiative constitue pour les autorités un instrument de pilotage de la compétitivité de notre port et permet une transparence dans les coûts supportés par les opérateurs économiques.

Tout cela permettra in fine d'offrir un environnement commercial plus compétitif.

Sous la direction de Mamoudou DIANE, Directeur Général du GUCEG, ces acquis marquent un tournant significatif dans le positionnement concurrentiel du commerce extérieur en République de Guinée. Le GUCEG est un acteur majeur de l'optimisation de l'économie guinéenne, grâce notamment à l'appui technologique de Webb Fontaine, leader mondial dans le domaine.



Mamoudou Diané, Directeur Général du GUCEG et de Webb Fontaine Guinée



Connectivité: Un maillage au Service du Commerce extérieur

L'interconnexion avec l'ensemble des banques commerciales, et la collaboration étroite avec la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) et le Trésor Public marquent un engagement fort envers la connectivité financière. Cette interconnexion permet non seulement d'accroître la célérité des opérations mais également d'assurer une fluidité des transactions des transactions plus fluides et renforce la gestion des ressources financières.

En outre, la mise en place d'équipes de support de proximité aux postes frontaliers terrestres renforce l'assistance et la collaboration aux frontières, facilitant ainsi le flux des échanges commerciaux avec les pays voisins.

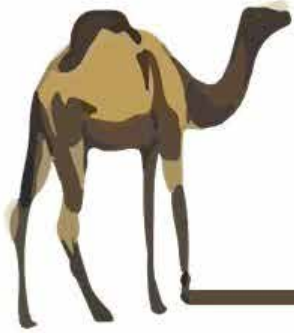
Sécurisation des Recettes de l'État et des autres intervenants de la chaîne

Outre les avancées en matière de facilitation des échanges, le GUCEG joue un rôle essentiel dans la sécurisation des recettes de l'état. Le paiement en ligne des droits et taxes et des autres factures renforcent la traçabilité des transactions et l'intégrité financière, contribuant ainsi de manière significative à la stabilité économique du pays. Le GUCEG permet en outre le suivi des transferts et rapatriements de devises issus des transactions commerciales.

En résumé, les réalisations du Guichet Unique du Commerce Extérieur de Guinée ouvrent la voie à un avenir commercial prometteur pour le pays. Ces avancées témoignent de notre engagement à créer un environnement commercial moderne, transparent et propice à la croissance économique.

Nous restons résolus déterminés à soutenir le dynamisme du commerce en Guinée et à renforcer notre partenariat avec l'ensemble des acteurs du secteur. Ces succès sont le fruit de la collaboration, et ensemble, nous continuerons à surmonter les défis pour bâtir un avenir prospère.





SAHEL TRANSIT

Commissionnaire agréée en Douane

Transit-Transport Maritime-Aerien-Terrestre-Représentation et Prestations diverses



M. Ismaila BARRY D.G Sahel Transit

La société « SAHEL TRANSIT » accomplit les formalités de dédouanement et de transport des marchandises de ses clients ainsi que le pré-groupage des conteneurs.

C'est en 1999 qu'elle a été agréée par les autorités guinéennes comme Commissionnaire en Douane. Ayant son siège à Conakry, elle n'opérait qu'en République de Guinée seulement. Aujourd'hui, SAHEL TRANSIT est devenue une multinationale. Après l'obtention d'autres agréments, elle opère dans plusieurs pays

dont le Mali, le Sénégal, le Togo ; la Côte d'Ivoire ; le Madagascar et le Canada.

De sa date d'implantation à nos jours, SAHEL TRANSIT a excélé dans la citoyenneté envers l'Etat guinéen dans la lutte contre le chômage à travers l'emploi de plus de cent (+100) jeunes, le paiement correct des droits et taxes dans les deux (02) régions financières (Douanes et Impôts) ainsi que le respect des lois et règlements en vigueur, particulièrement la réglementation douanière. C'est pourquoi, en l'an 2022, l'Organisation mondiale des Douanes (OMD) lui a délivré un « Certificat de mérite pour services exceptionnels rendus à la Communauté douanière internationale ».

Dans le même ordre d'idée, nous avons travaillé et nous le continuons avec beaucoup de grandes entreprises telles que Wining consortium Simandou (WCS), la SAG, etc. Pour mériter cette confiance, SAHEL TRANSIT dispose aujourd'hui un parc automobile de plus de cent (+100) camions pour le transport et la livraison, à temps utile, des marchandises aux clients.



CERTIFICAT DE MÉRITE

À l'occasion de la Journée internationale de la Douane,
l'Organisation mondiale des douanes décerne le présent certificat à

SAHEL TRANSIT

pour services exceptionnels rendus à la Communauté douanière internationale

御厨邦雄

Kunio Mikuriya
Secrétaire général

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail-Justice-Solidarité



**L'ADMINISTRATION DES DOUANES GUINÉENNES,
AU SERVICE DU GOUVERNEMENT, DES USAGERS ET DE LA NATION.**